

PIECE 1 : PIECES ADMINISTRATIVES

SILVERSUN ROQUEROUSSE SAS

20 bis rue René Dumont ZA
13410 LAMBESC



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL LAMBESC - Roqueroousse

DEMANDE DE DEFRICHEMENT

Mars 2024

*pièces transmises en
DDTM en Janv 2024*

SOMMAIRE

Partie 1 : Pièces administratives :

Pièce 1.1 : CERFA

Pièces 1.2 : KBIS

Pièce 1.2.1 : KBIS de SILVERSUN TECHNICS SAS

Pièce 1.2.2 : KBIS de SILVERSUN ROQUEROUSSE SAS

Pièce 1.2.3 : KBIS de TRIGGERFISH SAS

Pièce 1.2.4 : KBIS de OXYNERGIE SAS

Pièces 1.3 : Mandats

Pièce 1.3.1 : Mandat de la MFR GARACHON autorisant Silversun Roquerousse à déposer une demande de défrichement

Pièce 1.3.2 : Mandat de Silversun Technics autorisant Silversun Roquerousse à déposer une demande de défrichement

Pièce 1.3.3 : Mandat de Silversun Roquerousse autorisant Mr Gauthier FANONNEL à déposer une demande de défrichement

Pièces 1.4 : Délibération du Conseil Municipal de Lambesc

Pièce 1.5 : Avis SIRENE MFR Garachon

Pièces 1.6 : Maitrise foncière

Pièce 1.6.1 : Promesse de bail avec la commune de Lambesc

Pièce 1.6.2 : Promesse de bail avec la MFR GARACHON

Pièces 1.7 : Relevés de propriété

Pièces 1.7.1 : Relevé de propriété de la commune de Lambesc

Pièces 1.7.2 : Relevé de propriété de la MFR GARACHON

Pièce 1.1 : CERFA

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (joindre pièce 1 et 2)

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher : _____

N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE ENTIÈRE	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE	CLASSEMENT AU PLU (1)
Lambesc (13)	BC	1	5 1 ha 0 4 a 0 0 ca (m ²)	ha 9 a 0 1 ca (m ²)	
Lambesc (13)	BC	6	ha 0 2 a 2 0 ca (m ²)	ha a 3 6 ca (m ²)	
Lambesc (13)	BC	7	ha 3 7 a 6 5 ca (m ²)	ha 1 a 4 3 ca (m ²)	
Lambesc (13)	BC	8	ha 3 9 a 6 0 ca (m ²)	ha 2 a 4 2 ca (m ²)	
Lambesc (13)	BC	10	ha 1 2 a 0 0 ca (m ²)	ha 7 7 a 6 3 ca (m ²)	
Lambesc (13)	BC	204	ha 3 4 a 9 9 ca (m ²)	ha 3 8 a 3 7 ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : | | | ha | 2 | 9 | a | 2 | 2 | ca (1ca = 1m²)

N° du département unique ou principal des travaux | | | 1 | 3 |

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 | | | N° de département 3 | | |

Destination principale des terrains après défrichement (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) : _____

Parc photovoltaïque au sol

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") :

Autres autorisations ou déclarations déjà déposées relatives au projet (cocher la case si "aucune") :

Type : _____ Date de dépôt : _____ Nom de l'autorité administrative : _____

Type : _____ Date de dépôt : _____ Nom de l'autorité administrative : _____

PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT : (joindre pièce 3 et 7 si ayants droit)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (indivisaire, usufruitier, nu-proprétaire,...)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Commune de Lambesc	Propriétaire	13410 LAMBESC	04 42 17 00 50
Maisons Familiales Rurales, Domaine de Garachon	Propriétaire	13410 LAMBESC	04 42 57 19 57
L'accord exprès de chaque propriétaire des terrains est fourni en pièce justificative 8			

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	<input type="checkbox"/>
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
6	· Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact après examen au cas par cas ; ou dans le cas contraire ; · Etude d'impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	<input type="checkbox"/>
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	<input checked="" type="checkbox"/>
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	<input checked="" type="checkbox"/>
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	<input type="checkbox"/>
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	<input type="checkbox"/>

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : FANONNEL Gauthier

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le | 2 | 0 | / | 0 | 2 | / | 2 | 0 | 2 | 3 |

cachet (le cas échéant) et signature du demandeur



MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

Pièces 1.2 : KBIS

Pièce 1.2.1 : KBIS SILVERSUN TECHNICS SAS

Pièce 1.2.2 : KBIS SILVERSUN ROQUEROUSSE SAS

Pièce 1.2.3 : KBIS TRIGGERFISH SAS

Pièce 1.2.4 : KBIS OXYNERGIE SAS

Pièce 1.2.1 : KBIS SILVERSUN TECHNICS SAS

Greffé du Tribunal de Commerce de Salon-de-Provence

481 BD DE LA REPUBLIQUE
BP 58
13657 SALON DE PROVENCE CEDEX

Code de vérification : K9Qxd957ue
<https://contrôle.infogreffe.fr/contrôle>



N° de gestion 2019B00028

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 6 avril 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	845 175 561 R.C.S. Salon-de-Provence
<i>Date d'immatriculation</i>	11/01/2019
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	SILVERSUN TECHNICS
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	20 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	20 Bis Rue René Dumont ZA la Bertoire 2 13410 Lambesc
<i>Activités principales</i>	La vente et la pose de systèmes électriques et notamment ceux liés aux énergies renouvelables et leurs dérivés, la réalisation de travaux de rénovation dans le cadre de la pose de centrales photovoltaïques, la construction de structures en vue de la pose de centrales photovoltaïques, la commercialisation de matériel et matériaux liés à ces activités
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 10/01/2118
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	BLANC Frederic, Pascal, Jean
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 08/06/1979 à Marseille (13)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	la Fontaine du Roy 1017 Rd66 13840 Rognes

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	ORIGA GROUP
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	45 Cours Gouffé 13006 Marseille 6e Arrondissement
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	433 766 649 Marseille

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	20 Bis Rue René Dumont ZA la Bertoire 2 13410 Lambesc
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	- la réalisation de travaux de rénovation dans le cadre de la pose de centrales photovoltaïques, - la construction de structures en vue de la pose de centrales photovoltaïques, - la commercialisation de matériel et matériaux liés à ces activités.
<i>Date de commencement d'activité</i>	03/01/2019
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Gap

Greffé du Tribunal de Commerce de Salon-de-Provence

481 BD DE LA REPUBLIQUE
BP 58
13657 SALON DE PROVENCE CEDEX

N° de gestion 2019B00028

R.C.S. Romans

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. ZEREA', written over a horizontal line.

FIN DE L'EXTRAIT



Greffé du Tribunal de Commerce de Salon-de-Provence

481 BD DE LA REPUBLIQUE
BP 58
13657 SALON DE PROVENCE CEDEX

Code de vérification : O9leEwczHU
<https://controle.infogreffes.fr/controle>



N° de gestion 2022B01317

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 1 juin 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	920 389 251 R.C.S. Salon-de-Provence
Date d'immatriculation	13/10/2022
Dénomination ou raison sociale	SILVERSUN ROQUEROUSSE
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	2 000,00 Euros
Adresse du siège	Zone Industrielle la Bertoire 2 20B Rue René Dumont 13410 Lambesc
Activités principales	Le développement de centrales photovoltaïques au sol; la distribution et production d'énergie; la conception de "business model" d'optimisation en terme de distribution voire de production d'énergie; le stockage d'énergie en vue de sa distribution différée; la conception de centrale de production tout type d'énergie; l'achat, la vente de matériel lié aux activités ci-dessus.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 13/10/2121
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2023

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Dénomination	TRIGGERFISH
Forme juridique	Société par actions simplifiée à associé unique (Société à associé unique)
Adresse	1017 Route Départementale 66 la Fontaine du Roy 13840 Rognes
Immatriculation au RCS, numéro	825 241 342 RCS Salon-de-Provence

Directeur général

Dénomination	OXYNERGIE
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Adresse	16 Bis Rue Philippe de Lassalle 69004 Lyon 4e Arrondissement
Immatriculation au RCS, numéro	878 762 392 RCS Lyon

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

- Mention n° 14218 du 21/12/2022	Cessation totale d'activité à compter du 01/09/2022 sans disparition de la personne morale
----------------------------------	--

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Pièce 1.2.3: KBIS TRIGGERFISH SAS

Greffé du Tribunal de Commerce de Salon-de-Provence

481 BD DE LA REPUBLIQUE
BP 58
13657 SALON DE PROVENCE CEDEX

Code de vérification : 9cbwEbNZ1K
<https://controle.infogreffe.fr/controle>



N° de gestion 2017B00119

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 28 juin 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	825 241 342 R.C.S. Salon-de-Provence
<i>Date d'immatriculation</i>	27/01/2017
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	TRIGGERFISH
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	3 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	1017 Route Départementale 66 la Fontaine du Roy 13840 Rognes
<i>Activités principales</i>	Le conseil, l'assistance, la formation, la réalisation d'études, de veille, d'audits, d'analyse ou de prestations, dans tous les domaines, notamment de la gestion d'entreprise, obtention d'aides fiscales et sociales, du marketing, de la gestion, commerciale, administrative ou technique, du développement stratégique et géographique, de l'implantation, de la recherche de partenaire, fournisseur, clients. L'assistance au développement d'installation de sociétés.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 26/01/2116
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	BLANC Frédéric, Pascal, Jean
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 08/06/1979 à MARSEILLE (13)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	1017 Route Départementale 66 la Fontaine du Roy 13840 Rognes

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	1017 Route Départementale 66 la Fontaine du Roy 13840 Rognes
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Le conseil, l'assistance, la formation, la réalisation d'études, de veille, d'audits, d'analyse ou de prestations, dans tous les domaines, notamment de la gestion d'entreprise, obtention d'aides fiscales et sociales, du marketing, de la gestion, commerciale, administrative ou technique, du développement stratégique et géographique, de l'implantation, de la recherche de partenaire, fournisseur, clients. L'assistance au développement d'installation de sociétés.
<i>Date de commencement d'activité</i>	26/01/2017
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Greffé du Tribunal de Commerce de Lyon

44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

Code de vérification : 52sCDWwBzR
<https://controle.infogreffe.fr/controle>



N° de gestion 2019B08005

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES à jour au 5 juin 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	878 762 392 R.C.S. Lyon
<i>Date d'immatriculation</i>	07/11/2019
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	OXYNERGIE
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	15 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	114 Bis Rue Jacques-louis Hénon 69004 Lyon
<i>Activités principales</i>	Le développement, la construction, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergie renouvelable et la vente de l'électricité produite et tous conseils dans le cadre de ses activités.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 07/11/2118
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	EQUINOXE
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	114 Bis Rue Jacques-louis Hénon 69004 Lyon
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	851 243 139 RCS Lyon

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	114 Bis Rue Jacques-louis Hénon 69004 Lyon
<i>Nom commercial</i>	OXYNERGIE
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Le développement, la construction, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergie renouvelable et la vente de l'électricité produite et tous conseils dans le cadre de ses activités.
<i>Date de commencement d'activité</i>	10/10/2019
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Pièces 1.3 : MANDATS

Pièce 1.3.1 : Mandat de la MFR GARACHON autorisant SILVERSUN ROQUEROUSSE à déposer une demande de défrichage

Pièce 1.3.2 : Mandat de Silversun Technics autorisant Silversun Roquerousse à déposer une demande de défrichage

Pièce 1.3.3 : Mandat de Silversun Roquerousse autorisant Mr Gauthier FANONNEL à déposer une demande de défrichage

Pièce 1.3.1 : MANDAT de la MFR Garachon autorisant la société SILVERSUN ROQUEROUSSE à Déposer une demande de défrichement

MANDAT

(Important : un exemplaire de ce mandat doit être dûment rempli et signé par chaque ayant droit du terrain sur lequel porte la demande d'autorisation de défrichement : qu'il soit propriétaire, copropriétaire, indivisaire, nu-propriétaire ou usufruitier).

Je soussigné(e) :

~~Nom et prénom ou~~ Raison sociale (1) :

L'association maisons familiales et rurales du canton de lambesc

~~Date et lieu de naissance (2) :~~

ou Numéro de Siret (3) : 782 736 730 00014

Adresse :

Domaine de Garachon RN7, 13410 LAMBESC

~~Code postal :~~

~~Ville :~~

(1) Nom et prénom du représentant légal ou de la personne habilitée.

(2) Si l'ayant droit est une personne physique.

(3) Si l'ayant droit est une personne morale (collectivité, entreprise).

ayant droit sur le(s) terrain(s) cadastré(s) suivant(s) :

- Commune(s) : LAMBESC 13
- Section(s) et numéro(s) de parcelle(s) : BC 204

donne mandat à :

~~Nom et prénom ou~~ Raison sociale (1) :

SILVERSUN ROQUEROUSSE SAS

~~Date de naissance et lieu (2) :~~

ou Numéro de Siret (3) :

Adresse :

20 B rue René Dumont, 13410 LAMBESC

~~Code postal :~~

~~Ville :~~

(1) Nom et prénom du représentant légal ou de la personne habilitée.

(2) Si le mandataire est une personne physique.

(3) Si le mandataire est une personne morale (collectivité, entreprise).

Pour déposer une demande d'autorisation de défrichement sur ce terrain.

Nous certifions avoir tous deux pris connaissance que **le mandataire ainsi désigné sera le demandeur et le bénéficiaire de l'éventuelle autorisation de défrichement délivrée sur ce terrain et sera redevable en conséquence des conditions liées à l'autorisation de défrichement** (notamment, l'exécution de travaux compensatoires ou le versement d'une indemnité équivalente au fonds stratégique de la forêt et du bois) en vertu de l'article L.341-6 du Code Forestier.

Fait à LAMBESC

le 17/04/2023

Signature de l'ayant droit :

MAISON FAMILIALE RURALE
D'EDUCATION ET D'ORIENTATION
DOMAINE DE GARACHON
13410 LAMBESC
Tel. 04 42 57 19 57 Fax 04 42 57 19 58
www.garachon.org



Signature du mandataire (demandeur de l'autorisation de défrichement) :



Pour Frédéric Blanc



Pour Gauthier Fanonnel

Pièce 1.3.2 : MANDAT de SILVERSUN TECHNICS autorisant SILVERSUN ROQUEROUSSE à Déposer une demande de défrichement

SILVERSUN TECHNICS SAS

20 B RUE RENE DUMONT 13410 LAMBESC

SAS au capital de 20 000 €

Siège social : 20 B RUE RENE DUMONT 13410 LAMBESC

R.C.S. 845 175 561 R.C.S. Salon-de-provence

MANDAT D'AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDE DE DEFRICHEMENT

ART. L.341-3 et R.341-3 et Suivants DU CODE FORESTIER

L'an deux mille vingt-trois, le 30 Juin 2023,

Je soussigné Monsieur Frédéric Blanc, Président de la Société par Actions Simplifiée **SILVERSUN TECHNICS SAS**, au capital de 20 000 Euros, domiciliée à 20 B RUE RENE DUMONT 13410 LAMBESC, autorise, en vertu des promesses de bail emphytéotique qui ont été signées avec les propriétaires respectifs des parcelles concernées et des autorisations afférentes, la société **SILVERSUN ROQUEROUSSE SAS** au capital de 2 000 Euros, domiciliée à 20 B RUE RENE DUMONT 13410 LAMBESC, à déposer une **demande d'autorisation de défrichement** conjointe à la constitution du dossier de demande de Permis de Construire pour un parc solaire photovoltaïque au sol au lieu-dit "Roquerousse" sur la commune de Lambesc (13), sur les parcelles section BC n°1 à 10 et BC 204 sur la commune de Lambesc 13.

Fait à Lambesc, le 30 Juin 2023

Frédéric BLANC



Pièce 1.3.3 : MANDAT de SILVERSUN ROQUEROUSSE autorisant Mr Gauthier FANONNEL à Déposer une demande de défrichement

SILVERSUN ROQUEROUSSE SAS

20 B RUE RENE DUMONT 13410 LAMBESC

SAS au capital de 2 000 €

Siège social : 20 B RUE RENE DUMONT 13410 LAMBESC

R.C.S. 920 389 251 au R.C.S. Salon-de-provence

MANDAT D'AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDE DE DEFRICHEMENT

ART. L.341-3 et R.341-3 et Suivants DU CODE FORESTIER

L'an deux mille vingt-trois, le 30 Juin 2023,

Je soussigné Monsieur Frédéric Blanc, Président de la Société par Actions Simplifiées **TRIGGERFISH SAS**, au capital de 3 000 Euros, domiciliée à 1017 Route Départementale 66 la Fontaine du Roy, 13840 Rognes, elle-même Présidente de la Société par Actions Simplifiées **SILVERSUN ROQUEROUSSE SAS** au capital de 2 000 Euros, domiciliée à 20 B RUE RENE DUMONT 13410 LAMBESC, autorise **Monsieur Gauthier FANONNEL**, en tant que Directeur Général de la Société **SILVERSUN ROQUEROUSSE SAS**, à déposer une **demande d'autorisation de défrichement** conjointe à la constitution du dossier de demande de Permis de Construire pour un parc solaire photovoltaïque au sol au lieu-dit "Roquerousse" sur la commune de Lambesc (13), sur les parcelles section BC n°1 à 10 et BC 204 sur la commune de Lambesc 13.

Fait à Lambesc, le 30 Juin 2023

Frédéric BLANC



Pièces 1.4 : DELIBERATION

Délibération du conseil municipal de Lambesc autorisant le Maire à signer tout document relatif au projet de parc photovoltaïque de Roquerousse



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
7 AVRIL 2021

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le sept avril deux mille vingt et un à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé en la salle des associations sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 01-04-2021 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Jocelyne PASTOR, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Hubert BACHELARD, Karen LECLUSE, Yvon CASTINEL, Lionel THERY, Anne-Laure JOLY, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Bernard MAYER, François BERGA, Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER,

REPRESENTES : Louis-Hervé TRELLU à Jacques GAÏOLI, Joelle BENALET à Martine CHABERT, Jean-Marie DENORME à Bernard RAMOND, Diana PELLETIER à Claire BLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2021-032	Technique Adoption d'une promesse de bail emphytéotique avec la société SILVERSUN TECHNICS pour l'implantation d'un parc photovoltaïque
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Lambézon développe des énergies renouvelables sur son territoire. Dans cet objectif, elle valorise des terrains dépourvus d'affectation pour favoriser la production photovoltaïque.

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le 
ID : 013-211300504-20210407-DB2021_032-DE

Une pré-étude de faisabilité a été réalisée par la société SILVERSUN TECHNICS, société Lambescaïne indépendante spécialisée dans l'étude et la construction d'installations photovoltaïques de grandes tailles en toiture et au sol.

Cette pré-étude porte sur le développement d'un projet de parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Roquerousse », sur un terrain qui a fait l'objet de nombreux apports de remblais lors de la construction de la ligne TGV.

Les parcelles communales sont désignées ci-après :

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface cadastrale m²
BC	1	Roquerousse	51 040
BC	2	Roquerousse	7 920
BC	3	Roquerousse	5 381
BC	4	Roquerousse	6 490
BC	5	Roquerousse	5 312
BC	6	Roquerousse	10 220
BC	7	Roquerousse	3 765
BC	8	Roquerousse	3 960
BC	10	Roquerousse	51 200
			145 288 m²

Les résultats de la pré-étude de faisabilité réalisée par SILVERSUN TECHNICS montrent que ces parcelles ont un fort potentiel pour le développement de l'énergie photovoltaïque, le site étant incompatible avec toute autre activité ou projet de développement.

La surface totale du projet serait d'environ 16 ha, incluant les parcelles communales visées ci-dessus, et produirait l'équivalent de la consommation annuelle en électricité de plus de la population communale.

Le parc solaire sera constitué de structures en acier portant des panneaux photovoltaïques, d'un ou plusieurs postes de transformation, et d'un poste de livraison électrique d'où sera raccordé le parc solaire avec le réseau électrique ENEDIS, le tout clôturé et sécurisé grâce à un système anti-intrusion et de vidéo-surveillance.

Pour finaliser le projet, il convient de réaliser une étude de faisabilité approfondie comprenant des études environnementales et techniques, entièrement prises en charge par la société SILVERSUN TECHNICS qui tiendra la commune régulièrement informée des résultats.

Les terrains communaux seront mis à disposition de la société SILVERSUN TECHNICS par la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 40 ans consenti moyennant une redevance annuelle de 7 000 euros par hectare clôturé avec un montant minimum de 56 000 euros annuel.

Dans l'attente de la conclusion du bail, il convient de signer une promesse unilatérale de bail emphytéotique d'une durée de 48 mois, délai nécessaire à l'obtention des autorisations administratives préalables à la réalisation du projet.



**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **RETIENT** la proposition de la société SILVERSUN TECHNICS pour réaliser le projet de parc photovoltaïque au sol sur les terrains précités
- **AUTORISE** la société SILVERSUN TECHNICS à mener les études sur le site
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au projet et notamment la promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes relatives au projet, ainsi qu'à la réalisation des études de la centrale photovoltaïque
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour initier une évolution du zonage du PLUi afin d'autoriser expressément le parc solaire sur les terrains considérés.

La présente délibération est adoptée par 23 voix POUR, 4 voix CONTRE (Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER) et 2 abstentions (François BERGA, Kellie CARMET)

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

Pièce 1.5 : AVIS SIRENE MFR GARACHON

Service Info Sirene

09 72 72 6000

prix d'un appel local

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 09/05/2023

Description de l'entreprise	Entreprise active au répertoire Sirene
Identifiant SIREN	782 736 730
Identifiant SIRET du siège	782 736 730 00014
Dénomination	ASS MAISO FAMIL CANTON LAMBESC
Catégorie juridique	9220 - Association déclarée
N° RNA ¹	W131001387
Activité Principale Exercée (APE)	85.32Z - Enseignement secondaire technique ou professionnel
Appartenance au champ de l'ESS ²	Oui
Appartenance au champ des sociétés à mission	

Description de l'établissement	Etablissement actif au répertoire Sirene
Identifiant SIRET	782 736 730 00014
Adresse	GARACHON 13410 LAMBESC
Activité Principale Exercée (APE)	85.32Z - Enseignement secondaire technique ou professionnel

1 : Répertoire National des Associations

2 : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

Pièces 1.6 : MAITRISE FONCIERE

Pièce 1.6.1 : Promesse de bail avec la commune de Lambesc

Pièce 1.6.2 : Promesse de bail avec la MFR Garachon

**Pièce 1.6.1 : Promesse de bail emphytéotique avec la commune de
LAMBESC**

**PROMESSE UNILATERALE
DE
BAIL
EMPHYTEOTIQUE**

***Commune de LAMBESC
Le Promettant***



**SILVERSUN TECHNICS
*Le Bénéficiaire***

PROJET ROQUEROUSSE

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : DEFINITIONS	4
ARTICLE 2 : OPERATION CONTRACTUELLE	4
ARTICLE 3 : EFFET DE LA PROMESSE	5
ARTICLE 4 : FACULTE DE SUBSTITUTION	5
ARTICLE 5 : DESIGNATION DES BIENS	5
5.1. DESCRIPTION GENERALE	5
ARTICLE 6 : DUREE DE LA PROMESSE	6
ARTICLE 7 : MODALITE DE LA LEVEE D'OPTION	6
ARTICLE 8 : CONDITIONS DU BAIL EMPHYTEOTIQUE	6
8.1. DUREE	6
8.2. DELIVRANCE	8
8.3. ETAT DES LIEUX	8
8.4. CHARGES ET CONDITIONS	8
8.5. AMELIORATIONS – CONSTRUCTIONS – INSTALLATIONS –AMENAGEMENTS	8
8.6. ENTRETIEN DES AMELIORATIONS, CONSTRUCTIONS, INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS	9
8.7. SORT DES AMELIORATIONS, CONSTRUCTIONS, INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS	9
8.8. DROIT REEL	9
8.9. GARANTIE DU PROMETTANT	10
8.10. REDEVANCE	10
8.11. ABSENCE DE DEPOT DE GARANTIE	11
8.12. CONSTITUTION DE SERVITUDES	11
8.13. RESPONSABILITE	11
8.14. ASSURANCES	11
8.15. OBLIGATION DE DISCRETION	12
8.16. CESSION – SOUS-LOCATION	12
8.17. DISPOSITION FISCALES	12
ARTICLE 9 : REMISE DE DOCUMENTATION	12
ARTICLE 10 : ENGAGEMENTS PARTICULIERS DU PROMETTANT	12
ARTICLE 11 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION	13
ARTICLE 12 : MODIFICATION DU CONTRAT	13
ARTICLE 13 : FRAIS	13
ARTICLE 14 : ELECTION DE DOMICILE	13

ENTRE LES SOUSSIGNE(E)S :

La **Commune de LAMBESC**, Hôtel de Ville, 6 Boulevard de la République, 13410 Lambesc
Représentée par M Bernard RAMOND
Agissant en qualité de Maire, dument habilité par délibération n° 2021- du Conseil
Municipal du 07 avril 2021

**Ci-après désigné(e)(s) « le Promettant »,
D'une part,**

ET :

La Société dénommée SILVERSUN TECHNICS, Société par actions simplifiée au capital de
4 531 919,60 Euros, dont le siège est à LAMBESC (13410), 650 CHE DU GRAND CROIGNES
13410 LAMBESC, identifiée au SIREN sous le numéro 845 175 561 et immatriculée au
Registre du Commerce et des Sociétés de AIX EN PROVENCE.

Représentée par Monsieur Frédéric BLANC, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,
Ayant faculté de se substituer par tout tiers conformément à l'article 4 des présentes,

**Ci-après désignée « Le Bénéficiaire »
D'autre part,**

Ci-après collectivement dénommées « les Parties ».

IL A ETE EXPOSE (A) ET CONVENU (B) CE QUI SUIT

A – EXPOSE

Le groupe SILVERSUN TECHNICS a notamment pour objet :

- "L'investissement dans des panneaux solaires intégrés à la toiture d'un bâtiment, en ombrières de parking ou en plein champ,
- La production d'énergie et d'électricité,
- Le négoce de panneaux solaire et tout matériel fonctionnant avec l'énergie solaire".

Dans le cadre de cette activité, la société SILVERSUN TECHNICS est constamment à la recherche de surfaces de toiture ou de terrain de nature à supporter les centrales photovoltaïques qu'elle exploite.

Le Bénéficiaire porte le projet de Centrale Photovoltaïque sur la commune de Lambesc, dont les parcelles sont référencées ci-dessous. La surface totale projetée (clôturée) pour le projet de Centrale Photovoltaïque est d'env. 16 ha. La partie communale et clôturée serait d'environ 10 ha.

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface cadastrale m ²
BC	1	Roquerousse	51 040
BC	2	Roquerousse	7 920
BC	3	Roquerousse	5 381
BC	4	Roquerousse	6 490
BC	5	Roquerousse	5 312
BC	6	Roquerousse	10 220
BC	7	Roquerousse	3 765
BC	8	Roquerousse	3 960
BC	10	Roquerousse	51 200
			145 288 m²

Le Promettant est quant à lui propriétaire de terrains d'une surface d'environ 145 288 m² sis à LAMBESC (13410) ci-dessus référencés.

Aussi, il a été convenu entre les Parties la présente promesse de bail emphytéotique.

B – CONVENTION

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

A chaque fois qu'ils seront utilisés dans le corps du contrat, les termes ci-dessous auront la définition suivante :

1.1. « Biens » :

Les biens faisant l'objet de la présente promesse de bail emphytéotique, comme ci-après désignés à l'article 5 suivant.

1.2. « Centrale photovoltaïque » :

La centrale photovoltaïque en projet dont le plan d'implantation préliminaire est présenté en **annexe 1**.

ARTICLE 2 : OPERATION CONTRACTUELLE

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Promettant confère au Bénéficiaire la faculté de prendre à bail emphytéotique les Biens ci-après désignés, conformément aux articles L 451-1 et suivants du Code rural et aux clauses et conditions ci-dessous énoncées, à l'effet d'y permettre l'implantation, l'exploitation et l'entretien par le Bénéficiaire d'une Centrale Photovoltaïque.

A cet égard, le Bénéficiaire déclare accepter la présente promesse unilatérale de bail en tant que simple promesse, sans prendre à ce jour aucun engagement de location.

ARTICLE 3 : EFFET DE LA PROMESSE

Il est expressément convenu entre les Parties qu'en raison de l'acceptation par le Bénéficiaire de la présente promesse unilatérale, en tant que simple promesse, il s'est formé entre les Parties une convention de promesse unilatérale dans les termes de l'article 1124 du Code Civil.

Dans la commune intention des Parties, et pendant toute la durée de la présente promesse, celle-ci ne pourra être révoquée que par leur consentement mutuel et ce, conformément à l'article 1103 dudit code.

Il en résulte notamment que le Promettant a, pour sa part, définitivement et irrévocablement consenti au Bail emphytéotique des Biens et qu'il est d'ores et déjà tenu par ce dernier au profit du Bénéficiaire aux conditions des présentes.

ARTICLE 4 : FACULTE DE SUBSTITUTION

Le Bénéficiaire se réserve expressément la faculté de se substituer dans le bénéfice de l'exécution de la présente promesse et/ou dans le bénéfice du bail emphytéotique à intervenir, toute personne physique ou morale de son choix qui prendra alors à son tour la qualité de "bénéficiaire" et dont il ne restera alors aucunement tenu et/ou garant solidairement et/ou conjointement.

Le Promettant accepte dans ces termes cette faculté de substitution telle que décrite précédemment et dans l'article 8.16 ci-après.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES BIENS

5.1. Description générale

Les biens et droits objets de la présente sont :

Des parcelles de terre, sise à LAMBESC d'une contenance totale de 145 288 m² (**Voir ci-avant en exposé**).

- les emplacements nécessaires au raccordement au Réseau Public ENEDIS tels qu'indiqué sur le plan joint ;
- tout droit de passage intérieur, extérieur, nécessaire à l'installation, au raccordement de la Centrale Photovoltaïque ainsi que son exploitation ;

tel que cet ensemble existe avec toutes ses aisances et dépendances sans aucune exception, ni réserve et sans que les Parties jugent utile d'en faire une plus ample désignation.

Il est expressément convenu que les Biens forment un tout indivisible.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA PROMESSE

La présente promesse est consentie et acceptée pour une durée de 48 mois (quarante-huit mois) à compter de sa signature par chacune des Parties.

Il est convenu entre les parties que cette durée pourra être prolongée si le Bénéficiaire et le Promettant considèrent que l'avancement des formalités administratives permet une réalisation proche du projet.

ARTICLE 7 : MODALITE DE LA LEVEE D'OPTION

7.1 Dans le délai ci-dessus stipulé sous l'article 6, le Bénéficiaire devra notifier au Promettant son intention d'user de l'option de bail qui lui est accordée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit par écrit remis au Promettant contre récépissé.

A défaut, la présente promesse de bail sera caduque de plein droit et le Promettant sera délié de tout engagement à cet égard sans qu'aucune mise en demeure ni formalité soit nécessaire.

La levée de l'option aura pour effet d'obliger le Promettant à signer avant 60 jours un acte authentique de bail emphytéotique reçu dans les conditions et selon les modalités visées dans le cadre de la présente promesse.

7.2 Le bail emphytéotique sera établi sous la forme authentique. Conformément au 1^o) de l'article 39 du règlement inter-cours des notaires, les parties conviennent de désigner le notaire du Bénéficiaire, en qualité d'attributaire et de rédacteur de la minute. Le Promettant pourra solliciter son notaire qui interviendra conformément aux règles de participation entre notaire, à l'effet notamment d'établir les pouvoirs et délibérations de son client et de fournir les titres de propriété et tout autre document nécessaire à la régularisation dudit acte. A cet effet, et sur demande du Bénéficiaire, le Promettant s'oblige à indiquer au Bénéficiaire s'il souhaite faire intervenir son notaire, à lui en communiquer les coordonnées le cas échéant.

ARTICLE 8 : CONDITIONS DU BAIL EMPHYTEOTIQUE

Le Bail emphytéotique, si la réalisation en est demandée par le Bénéficiaire, dans le délai et selon les formes convenues, aura lieu sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes :

8.1. Durée

8.1.1 - Durée

Le présent bail prendra effet à sa date de signature et prendra fin quarante (40) années après le jour de la mise en service de la Centrale.

Le Preneur notifiera au Bailleur par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de ladite mise en service.

8.1.1.2. La prolongation du contrat de bail par tacite reconduction sera exclue, sans préjudice des stipulations suivantes.

Le Bailleur confèrera au Preneur ou à toute personne qui se serait substituée dans ses droits au bail faisant l'objet des présentes, une promesse de proroger le présent contrat de bail pour une durée de dix ans pour le cas où le Preneur déciderait de poursuivre l'exploitation de la Centrale à l'expiration dudit contrat, cela moyennant des conditions identiques à celles des présentes à l'exception du montant du loyer lequel sera fixé selon les modalités décrites à l'article 8.10 ci-après.

Cette faculté de prorogation pour une durée supplémentaire de dix ans pourra être exercée une seule fois (1) par le Preneur.

A cet effet, le Preneur devra notifier au Bailleur par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au domicile ou siège du bailleur sa décision de reconduire le présent contrat de bail pour une durée de dix ans, cela au plus tard six mois avant l'expiration des présentes ou de la première période de reconduction en cours.

A défaut de notification dans le délai susvisé, le présent contrat de bail prendra fin automatiquement à son échéance contractuelle initiale ou à celle de la période de reconduction en cours.

8.1.2 Résiliation - Caducité

8.1.2.1. Résiliation

A défaut de paiement de la redevance, dans les conditions de l'article L. 451-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, comme en cas d'inexécution imputable au Preneur ayant des conséquences graves, le Bailleur peut agir en justice afin de faire prononcer la résiliation du bail s'il ne préfère une autre sanction, après une sommation par voie d'huissier restée sans effet.

En cas d'inexécution totale ou partielle par le Bailleur des obligations lui incombant, le Preneur peut agir en justice afin de faire prononcer la résiliation du bail s'il ne préfère une autre sanction, après une sommation par voie d'huissier restée sans effet

8.1.2.2. Caducité

Si, en cours de bail, advenait l'un, au moins, des événements ci-après, pour une cause non-imputable au Preneur :

-en cas d'annulation de l'autorisation d'implantation au poste source, ou du poste livraison ;

-en cas d'annulation du permis de construire ou de toute autre autorisation d'urbanisme afférente à la Centrale photovoltaïque ou aux travaux correspondants, qu'elle soit expresse ou tacite (non opposition à déclaration de travaux...) ;

-en cas d'interdiction notamment réglementaire d'exploiter la Centrale photovoltaïque.

-en cas de cessation du contrat d'achat d'électricité qui ne soit pas dû au bénéficiaire ;

le Preneur a la faculté d'invoquer la caducité du bail, ces différents aspects ayant tous été déterminants de son consentement aux présentes.

S'il met en œuvre cette faculté, le Preneur informe le Bailleur, par LRAR, sommation d'huissier ou remise en mains propres contre récépissé, à son libre choix.

Néanmoins, en aucun cas, le Preneur ne peut mettre en œuvre cette faculté moins de DIX-HUIT (18) années et UN (1) jour après la date de signature de l'acte définitif.

Pour tout événement de ce genre qui surviendrait après cette période, le Preneur peut invoquer le bénéfice des dispositions ci-dessus dans un délai de SIX (6) mois à compter de sa connaissance de la survenance de l'une des causes ci-avant. Passé ce délai, le Preneur est déchu du droit d'invoquer la caducité du bail pour cette cause.

La caducité prend effet TRENTE (30) jours après l'information du Bailleur

8.2. Délivrance

8.2.1. Le Promettant sera tenu de délivrer le Bien loué au Bénéficiaire dans un parfait état, de manière à permettre l'entrée en jouissance du dit Bien par le Bénéficiaire à la date de signature au bail emphytéotique.

8.3. Etat des lieux

Un état des lieux sera dressé contradictoirement entre les Parties lors de l'entrée en jouissance des Biens loués par le Bénéficiaire.

A défaut d'un tel état des lieux du fait du Bénéficiaire, ce dernier sera réputé avoir reçu les Biens loués en parfait état.

8.4. Charges et conditions

Conformément à l'article L 45 1-8 du Code rural, le Bénéficiaire sera tenu pendant toute la durée du présent contrat, des réparations de toute nature sans pour autant être obligé de reconstruire la Centrale photovoltaïque s'il prouve qu'elle a été détruite par cas fortuit, par force majeure, ou qu'elle a péri par un vice de construction antérieur au bail. Dans ce cas, le démantèlement sera quand même réalisé par le bénéficiaire.

Le Bénéficiaire supportera tous travaux qui pourront être exigés par les services administratifs pour que la Centrale photovoltaïque soit en conformité avec les textes en vigueur, le tout à ses frais et après communication des plans au Promettant.

Le Bénéficiaire supportera les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues qui peuvent grever les Biens loués et profitera des servitudes actives s'il en existe.

Le Bénéficiaire s'engagera à ne pas user des Biens loués dans des conditions anormales ou excessives entraînant leur dépréciation ou une gêne pour le propriétaire.

Le Bénéficiaire devra satisfaire à toutes les charges de ville et de police, à la réglementation sanitaire et à la salubrité publique.

Il devra se conformer à la législation et à la réglementation régissant l'urbanisme ou l'environnement applicables sur le territoire de la commune où sont situés les Biens loués, le tout de manière à ce que le Promettant ne puisse aucunement être inquiété ou recherché à ce sujet.

8.5. Améliorations – Constructions – Installations – Aménagements

8.5.1. Le Bénéficiaire déclarera vouloir installer sur le Bien ci-dessus loué, une Centrale photovoltaïque.

8.5.2. Le Promettant réservera par ailleurs la faculté au Bénéficiaire de procéder librement à toute autre construction, amélioration, installation et/ou tout autre aménagement du fonds loué dans le cadre de l'exploitation de la centrale photovoltaïque.

8.5.3. En tout état de cause, tous les frais d'étude relatifs aux améliorations, constructions, installations et aménagements réalisés aux termes du bail emphytéotique seront à la charge du Bénéficiaire.

8.5.4. Le Promettant s'engagera à faciliter l'installation et l'exploitation de la Centrale photovoltaïque ci-dessus prévue, ainsi que toute autre construction, amélioration, installation et/ou tout autre aménagement des dits Biens loués que le Bénéficiaire déciderait, notamment :

- en permettant à ce dernier un libre accès aux Biens et toute installation matérielle qui serait nécessaire à la réalisation des travaux correspondants ;
- en réservant tout espace utile à ces installations pendant les travaux.

8.5.5. Pendant la réalisation des travaux d'aménagements de la Centrale photovoltaïque et de ses équipements, le Bénéficiaire s'engagera à sécuriser les zones de travaux.

8.5.6. Le Bénéficiaire devra clôturer et sécuriser la centrale photovoltaïque et ses équipements dès l'achèvement des travaux à ses frais.

8.6. Entretien des améliorations, constructions, installations et aménagements

Le Bénéficiaire devra, pendant toute la durée du présent bail, conserver en bon état d'entretien les améliorations, constructions, installations et aménagements qu'il aura réalisés ou fait réaliser.

A cet effet, ce dernier devra effectuer, à ses frais et sous sa responsabilité, toutes réparations de toute nature qui se révéleront nécessaires.

8.7. Sort des améliorations, constructions, installations et aménagements

Les améliorations, constructions, installations et aménagements réalisés par le Preneur ou par ses ayants cause resteront leur propriété pendant toute la durée du présent bail.

A l'issue du bail ou de l'éventuelle reconduction du bail, le Preneur devra démanteler la Centrale Photovoltaïque à ses frais, et ce compris le coût d'enlèvement des matériaux composant la centrale, de leurs destructions ou le cas échéant recyclages le tout conformément aux dispositions légales en vigueur.

8.8. Droit réel

Conformément aux dispositions de l'article L 451-1 du Code rural, le bail confèrera au Bénéficiaire un droit réel sur les Biens loués qui est susceptible d'hypothèque.

Aussi, le Bénéficiaire pourra grever de privilèges et d'hypothèques les Biens loués, ainsi que les constructions, améliorations, installations et aménagements qu'il aura réalisés au titre de l'article 8.5 précédent, pendant la durée du présent bail.

Il pourra ainsi consentir, conformément à la loi, des servitudes passives pour un temps qui n'excèdera pas la durée du présent bail, à charge d'en avertir le Promettant.

Le Promettant donnera également tous pouvoirs au Bénéficiaire à l'effet d'acquérir les servitudes, mitoyennetés, droits de vue, de prospect et de passage nécessaires à la réalisation des éventuels constructions, améliorations, installations et aménagements réalisés par le Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire pourra acquérir des servitudes actives et les grever, par titres, de servitudes passives pour une durée n'excédant pas celle du présent bail, et à charge d'avertir le Promettant.

Ces pouvoirs seront conférés au Bénéficiaire dans l'intérêt commun du Promettant et du Bénéficiaire et en contrepartie des engagements contractés par le Bénéficiaire envers le Promettant.

En conséquence, ces pouvoirs seront stipulés irrévocables pendant la durée du présent bail et de son éventuelle prorogation.

A l'expiration du bail, par arrivée du terme ou résiliation amiable ou judiciaire, toutes les servitudes autres que celles auxquelles le Promettant aurait consenti, ainsi que tous les privilèges et hypothèques conférés par le Bénéficiaire ou ses ayants cause, s'éteindront de plein droit.

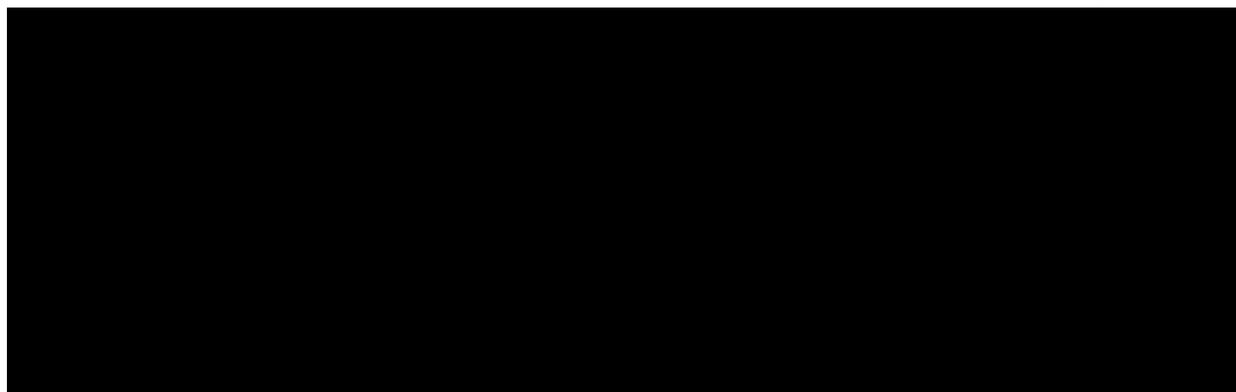
8.9. Garantie du Promettant

8.9.1. Le Promettant garantira le Bénéficiaire notamment contre tous vices cachés affectant l'usage des Biens loués.

8.9.2. Le Promettant garantira par ailleurs au Bénéficiaire la jouissance paisible des Biens loués.

8.9.3. Le Promettant garantira enfin que les Biens loués ne seront grevés d'aucune hypothèque, d'aucune sûreté et d'aucun privilège. Il s'engagera par ailleurs à ne pas prendre ni laisser prendre d'inscription hypothécaire sur les Biens loués au cours du présent Bail emphytéotique.
Il délivrera un Bien libre de toute occupation.

8.10. Redevance



Le montant de la redevance annuelle sera indexé à chaque date d'anniversaire de la prise d'effet du bail selon la formule suivante : $R = R_0 \times L$.

- R = redevance
- R_0 = redevance à la date de signature du Bail
- L = valeur du dernier indice d'indexation du prix d'achat de l'électricité figurant au contrat d'achat tel que défini à l'article 8 de l'arrêté du 12 Janvier 2010 fixant les conditions d'achat de l'énergie électrique produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil. L'indice L est défini par :

$$L = 0,8 + 0,1 (ICHTrev-TS / ICHTrev-TS0) + 0,1 (FM0ABE0000 / FM0ABE00000)$$

Où, dans le cadre de cette Promesse de Bail :

- ICHTrev-TS est la valeur définitive connue au 1er Novembre précédant la date d'anniversaire de signature de la présente convention de l'indice du coût horaire du travail révisé (tous salariés) dans les industries mécaniques et électriques
- FMOABE0000 est la dernière valeur définitive connue au 1er Novembre précédant la date anniversaire de la présente convention de l'indice des prix à la production de l'industrie française pour le marché français – ensemble de l'industrie – A10 BE – prix départ usine ;
- ICHTrev-TSO et FMOABE0000 sont les dernières valeurs définitives connues à la date de prise d'effet de la promesse de bail.

La valeur de l'indice L à la date de signature du Bail est $L=1$.

En cas de modification de la formule d'indexation des prix d'achat de l'électricité, la valeur de l'indice L sera actualisée annuellement en conséquence à compter de l'année de la signature du Bail.

8.11. Absence de dépôt de garantie

Il ne sera prévu aucun dépôt de garantie au titre du bail emphytéotique.

8.12. Constitution de servitudes

Sans préjudice des stipulations précédentes, le Bailleur s'engage à consentir sur les parcelles lui appartenant et se trouvant contiguës au Biens loués, les servitudes suivantes, le cas échéant : obstacles contre la lumière, passage de câbles, accès et stationnement et stockage.

8.13. Responsabilité

Le Bénéficiaire ne pourra d'aucune manière et en aucun cas être tenu responsable envers le Promettant notamment de tout préjudice indirect subi par le Promettant, tel que les pertes d'exploitation (perte de clientèle ou perte de chiffre d'affaires...) ou les manques à gagner.

Le Promettant reconnaît que la Centrale photovoltaïque aura un impact notamment visuel et s'interdira de prétendre à une quelconque indemnité liée à la présence de la Centrale photovoltaïque. Il fera également son affaire personnelle, sans recours contre le Bénéficiaire, de toute réclamation émanant des tiers.

8.14. Assurances

1- Le Bénéficiaire sera tenu de contracter auprès d'une ou plusieurs compagnies d'assurances notoirement solvables, une ou plusieurs polices d'assurances garantissant les risques d'incendie, de vol, d'explosion, de dégât des eaux, ainsi que les courts-circuits, et couvrant les Biens loués, ainsi que les constructions, améliorations, installations et aménagements réalisés par le Preneur, les objets, mobiliers, matériels ou immatériels lui appartenant les garnissant, tous dommages immatériels consécutifs et notamment ses pertes d'exploitation, les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers, ainsi que sa responsabilité civile envers tout tiers qu'il pourrait notamment encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de l'exercice de son activité et de ses installations techniques.

2- Le Bénéficiaire devra maintenir et renouveler son contrat d'assurance pendant la durée du présent Contrat, acquitter régulièrement les primes et cotisations correspondantes et en justifier immédiatement à première demande du Bailleur.

3 Le Bénéficiaire sera tenu de signaler à l'autre Partie, toutes les modifications apportées à sa police d'assurance pendant la durée du présent Contrat dans l'hypothèse où ces modifications sont susceptibles de modifier l'étendue des garanties prévues par celui-ci.

4. Le présent paragraphe « ASSURANCES » survivra en tant que de besoin au présent Contrat.

8.15. Obligation de discrétion

Les Parties seront tenues au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront connaissance au cours de l'exécution du bail emphytéotique.

Elles s'interdiront toute communication écrite, verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers, même dans le cadre de formations, à l'exception de leurs conseils juridiques et partenaires financiers (banque, ...), sans l'accord écrit, exprès et préalable de l'autre Partie.

8.16. Cession – sous-location

Le Bénéficiaire aura la faculté de céder, transmettre, sous-louer ou apporter son droit au dit bail à tout tiers sans en rester garant et répondant solidaire.

En cas de vente ou de transfert de propriété des Biens loués, le Promettant ou ses ayants droit devront prévenir l'acquéreur ou le nouveau propriétaire des Biens loués de l'existence du bail emphytéotique, lequel se poursuivra de plein droit jusqu'à son terme entre le Bénéficiaire et le nouveau propriétaire.

8.17. Dispositions fiscales

Le Bénéficiaire acquittera ses impôts éventuels et contributions personnelles auxquels il est et sera assujéti personnellement, de manière à ce que le Promettant ne puisse jamais être inquiété ni recherché à ce sujet.

ARTICLE 9 : REMISE DE DOCUMENTATION

Le Promettant s'engage à remettre au Bénéficiaire, dans un délai maximal de deux (2) mois à compter de la signature de la Promesse, les documents suivants :

- Un état hypothécaire de moins de deux (2) mois portant sur le Bien loué ;
- Le titre de propriété des Biens ;
- Les plans de toutes servitudes consenties sur les Biens.

ARTICLE 10 : ENGAGEMENTS PARTICULIERS DU PROMETTANT

Le Promettant s'engage à ne pas prendre ni laisser prendre d'inscription hypothécaire sur les Biens loués objet des présentes ;
Ou à en obtenir la mainlevée sur lesdits Biens objet des présentes.

Le Promettant garantit au Bénéficiaire la jouissance paisible des biens loués et fait son affaire personnelle de tout recours que l'un de ses locataires exercerait en raison du bail objet des présentes. Il s'engage expressément à ne pas donner à bail le bien à louer et à délivrer un Bien libre de toute occupation.

Le Promettant autorise expressément le Bénéficiaire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme, et à procéder à toutes formalités d'affichage de ladite autorisation, comme à faire constater par huissier l'apposition sur le Bien loué du panneau d'affichage, aux dimensions règlementaires et avec les mentions obligatoires.

ARTICLE 11 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige concernant la validité, l'exécution, l'interprétation et/ou la rupture de la présente promesse de bail emphytéotique, les Parties attribuent exclusivement compétence au Tribunal de Grande Instance d'AIX EN PROVENCE, et ce même en cas de référé, d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.

Le présent article survivra en tant que de besoin à la cessation du présent contrat.

ARTICLE 12 : MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au présent contrat sera faite par un avenant écrit, approuvé et signé par le Promettant et le Bénéficiaire.

ARTICLE 13 : FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments éventuels relatifs aux présentes seront supportés par le Bénéficiaire qui s'y oblige expressément.

ARTICLE 14 : ELECTION DE DOMICILE

Les Parties déclarent faire élection de domicile ainsi qu'indiqué en tête des présentes.

Fait à Lambesc
Le **17 AVR. 2021**
En deux exemplaires originaux,

Le Promettant,

Bernard RAMOND

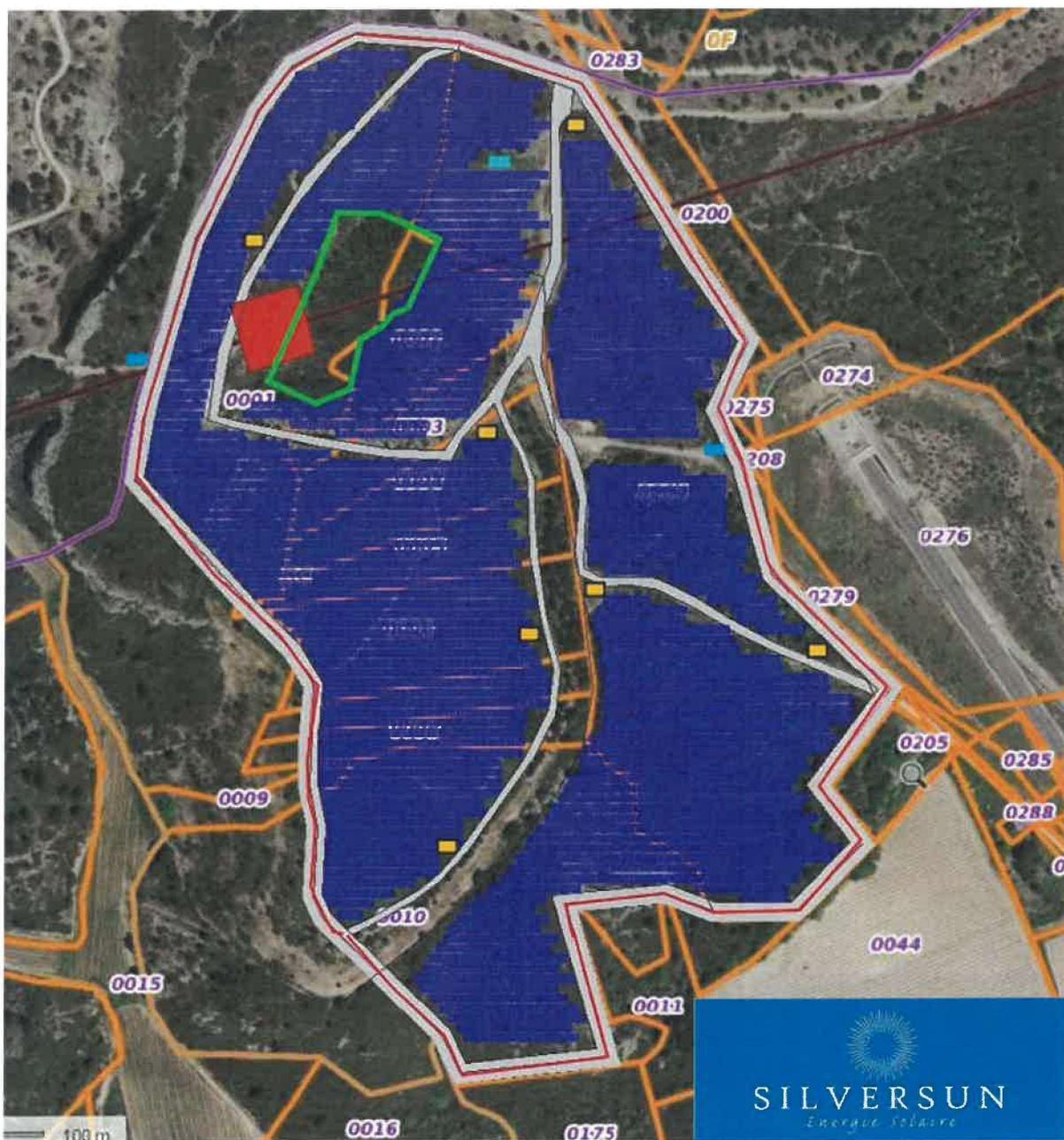
Maire de Lambesc



Le Bénéficiaire,

Signatures précédées d'un paraphe sur chaque page, ainsi que de la mention manuscrite "Bon pour accord" et du cachet de l'entreprise en dernière page.

ANNEXE 1



Pièce 1.6.2 : Promesse de bail emphytéotique avec la MFR
GARACHON



MAISONS FAMILIALES RURALES du CANTON DE LAMBESC
Le Promettant

œ ∞

SILVERSUN TECHNICS
Le Bénéficiaire

PROJET PARC PHOTOVOLTAIQUE DE ROQUEROUSSE

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : DEFINITIONS	4
ARTICLE 2 : OPERATION CONTRACTUELLE	4
ARTICLE 3 : EFFET DE LA PROMESSE	5
ARTICLE 4 : FACULTE DE SUBSTITUTION	5
ARTICLE 5 : DESIGNATION DES BIENS	5
5.1. DESCRIPTION GENERALE	5
ARTICLE 6 : DUREE DE LA PROMESSE	5
ARTICLE 7 : MODALITE DE LA LEVEE D'OPTION	6
ARTICLE 8 : CONDITIONS DU BAIL EMPHYTEOTIQUE	6
8.1. DUREE	6
8.2. DELIVRANCE	8
8.3. ETAT DES LIEUX	8
8.4. CHARGES ET CONDITIONS	8
8.5. AMELIORATIONS – CONSTRUCTIONS – INSTALLATIONS –AMENAGEMENTS	8
8.6. ENTRETIEN DES AMELIORATIONS, CONSTRUCTIONS, INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS	9
8.7. SORT DES AMELIORATIONS, CONSTRUCTIONS, INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS	9
8.8. DROIT REEL	9
8.9. GARANTIE DU PROMETTANT	10
8.10. REDEVANCE	10
8.11. ABSENCE DE DEPOT DE GARANTIE	11
8.12. CONSTITUTION DE SERVITUDES	11
8.13. RESPONSABILITE	11
8.14. ASSURANCES	11
8.15. OBLIGATION DE DISCRETION	12
8.16. CESSION – SOUS-LOCATION	12
8.17. DISPOSITION FISCALES	12
ARTICLE 9 : REMISE DE DOCUMENTATION	12
ARTICLE 10 : ENGAGEMENTS PARTICULIERS DU PROMETTANT	12
ARTICLE 11 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION	13
ARTICLE 12 : MODIFICATION DU CONTRAT	13
ARTICLE 13 : FRAIS	13
ARTICLE 14 : ELECTION DE DOMICILE	13

ENTRE LES SOUSSIGNE(E)S :

MAISONS FAMILIALES RURALES, Domaine de Garachon RN7, 13410 Lambesc
Propriétaire en pleine propriété des terrains ci-après référencés,
Représentée par **Monsieur Gérard GINOUX**,
Agissant en qualité de **Président**,

Ci-après désigné(e)(s) « le Promettant »,

D'une part,

ET :

La Société dénommée SILVERSUN TECHNICS, Société par actions simplifiée au capital de 4 531 919,60 Euros, dont le siège est à LAMBESC (13410), 650 CHE DU GRAND CROIGNES 13410 LAMBESC, identifiée au SIREN sous le numéro 845 175 561 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AIX EN PROVENCE.

Représentée par Monsieur Frédéric BLANC, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,
Ayant faculté de se substituer par tout tiers conformément à l'article 4 des présentes,

Ci-après désignée « Le Bénéficiaire »

D'autre part,

Ci-après collectivement dénommées « les Parties ».

IL A ETE EXPOSE (A) ET CONVENU (B) CE QUI SUIT

A – EXPOSE

Le groupe SILVERSUN TECHNICS a notamment pour objet :

- "L'investissement dans des panneaux solaires intégrés à la toiture d'un bâtiment, en ombrières de parking ou en plein champ,
- La production d'énergie et d'électricité,
- Le négoce de panneaux solaire et tout matériel fonctionnant avec l'énergie solaire".

Dans le cadre de cette activité, la société SILVERSUN TECHNICS est constamment à la recherche de surfaces de toiture ou de terrain de nature à supporter les centrales photovoltaïques qu'elle exploite.

Le Bénéficiaire porte le projet de Centrale Photovoltaïque sur la commune de Lambesc, dont les parcelles sont référencées ci-dessous. La surface totale projetée (clôturée) pour le projet de Centrale Photovoltaïque est d'env. 16 ha. La partie clôturée et concernée par le Promettant serait d'environ 6 ha.

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface cadastrale m²
BC	204	GARACHON	63 499
			63 499 m²

Le Promettant est quant à lui propriétaire en pleine propriété de terrains d'une surface d'environ 63 499 m² sis à LAMBESC (13410) ci-dessus référencés.

Aussi, il a été convenu entre les Parties la présente promesse de bail emphytéotique.

B – CONVENTION

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

A chaque fois qu'ils seront utilisés dans le corps du contrat, les termes ci-dessous auront la définition suivante :

1.1. « Biens » :

Les biens faisant l'objet de la présente promesse de bail emphytéotique, comme ci-après désignés à l'article 5 suivant.

1.2. « Centrale photovoltaïque » :

L'ensemble de la centrale photovoltaïque en projet dont le plan d'implantation préliminaire est présenté en **annexe 1**.

ARTICLE 2 : OPERATION CONTRACTUELLE

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Promettant confère au Bénéficiaire la faculté de prendre à bail emphytéotique les Biens ci-après désignés, conformément aux articles L 451-1 et suivants du Code rural et aux clauses et conditions ci-dessous énoncées, à l'effet d'y permettre l'implantation, l'exploitation et l'entretien par le Bénéficiaire d'une Centrale Photovoltaïque.

A cet égard, le Bénéficiaire déclare accepter la présente promesse unilatérale de bail en tant que simple promesse, sans prendre à ce jour aucun engagement de location.

ARTICLE 3 : EFFET DE LA PROMESSE

Il est expressément convenu entre les Parties qu'en raison de l'acceptation par le Bénéficiaire de la présente promesse unilatérale, en tant que simple promesse, il s'est formé entre les Parties une convention de promesse unilatérale dans les termes de l'article 1124 du Code Civil.

Dans la commune intention des Parties, et pendant toute la durée de la présente promesse, celle-ci ne pourra être révoquée que par leur consentement mutuel et ce, conformément à l'article 1103 dudit code.

Il en résulte notamment que le Promettant a, pour sa part, définitivement et irrévocablement consenti au Bail emphytéotique des Biens et qu'il est d'ores et déjà tenu par ce dernier au profit du Bénéficiaire aux conditions des présentes.

ARTICLE 4 : FACULTE DE SUBSTITUTION

Le Bénéficiaire se réserve expressément la faculté de se substituer dans le bénéfice de l'exécution de la présente promesse et/ou dans le bénéfice du bail emphytéotique à intervenir, toute personne physique ou morale de son choix qui prendra alors à son tour la qualité de "bénéficiaire" et dont il ne restera alors aucunement tenu et/ou garant solidairement et/ou conjointement.

Le Promettant accepte dans ces termes cette faculté de substitution telle que décrite précédemment et dans l'article 8.16 ci-après.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES BIENS

5.1. Description générale

Les biens et droits objets de la présente sont :

Des parcelles de terre, sise à LAMBESC d'une contenance totale de 63 499 m² (**Voir ci-avant en exposé**).

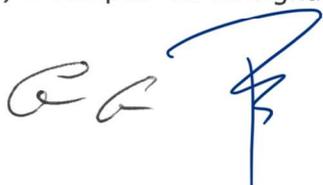
- les emplacements nécessaires au raccordement au Réseau Public ENEDIS tels qu'indiqué sur le plan joint ;
- tout droit de passage intérieur, extérieur, nécessaire à l'installation, au raccordement de la Centrale Photovoltaïque ainsi que son exploitation ;

tel que cet ensemble existe avec toutes ses aisances et dépendances sans aucune exception, ni réserve et sans que les Parties jugent utile d'en faire une plus ample désignation.

Il est expressément convenu que les Biens forment un tout indivisible.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA PROMESSE

La présente promesse est consentie et acceptée pour une durée de 48 mois (quarante-huit mois) à compter de sa signature par chacune des Parties.



Il est convenu entre les parties que cette durée pourra être prolongée si le Bénéficiaire et le Promettant considèrent que l'avancement des formalités administratives permet une réalisation proche du projet.

ARTICLE 7 : MODALITE DE LA LEVEE D'OPTION

7.1 Dans le délai ci-dessus stipulé sous l'article 6, le Bénéficiaire devra notifier au Promettant son intention d'user de l'option de bail qui lui est accordée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit par écrit remis au Promettant contre récépissé.

A défaut, la présente promesse de bail sera caduque de plein droit et le Promettant sera délié de tout engagement à cet égard sans qu'aucune mise en demeure ni formalité soit nécessaire.

La levée de l'option aura pour effet d'obliger le Promettant à signer avant 60 jours un acte authentique de bail emphytéotique reçu dans les conditions et selon les modalités visées dans le cadre de la présente promesse.

7.2 Le bail emphytéotique sera établi sous la forme authentique. Conformément au 1°) de l'article 39 du règlement inter-cours des notaires, les parties conviennent de désigner le notaire du Bénéficiaire, en qualité d'attributaire et de rédacteur de la minute. Le Promettant pourra solliciter son notaire qui interviendra conformément aux règles de participation entre notaire, à l'effet notamment d'établir les pouvoirs et délibérations de son client et de fournir les titres de propriété et tout autre document nécessaire à la régularisation dudit acte. A cet effet, et sur demande du Bénéficiaire, le Promettant s'oblige à indiquer au Bénéficiaire s'il souhaite faire intervenir son notaire, à lui en communiquer les coordonnées le cas échéant.

ARTICLE 8 : CONDITIONS DU BAIL EMPHYTEOTIQUE

Le Bail emphytéotique, si la réalisation en est demandée par le Bénéficiaire, dans le délai et selon les formes convenues, aura lieu sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes :

8.1. Durée

8.1.1 - Durée

Le présent bail prendra effet à sa date de signature et prendra fin quarante (40) années après le jour de la mise en service de la Centrale.

Le Preneur notifiera au Bailleur par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de ladite mise en service.

8.1.1.2. La prolongation du contrat de bail par tacite reconduction sera exclue, sans préjudice des stipulations suivantes.

Le Bailleur confèrera au Preneur ou à toute personne qui se serait substituée dans ses droits au bail faisant l'objet des présentes, une promesse de proroger le présent contrat de bail pour une durée de dix ans pour le cas où le Preneur déciderait de poursuivre l'exploitation de la Centrale à l'expiration dudit contrat, cela moyennant des conditions identiques à celles des présentes à l'exception du montant du loyer lequel sera fixé selon les modalités décrites à l'article 8.10 ci-après.

Cette faculté de prorogation pour une durée supplémentaire de dix ans pourra être exercée une seule fois (1) par le Preneur.

A cet effet, le Preneur devra notifier au Bailleur par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au domicile ou siège du bailleur sa décision de reconduire le présent contrat de bail pour une durée de dix ans, cela au plus tard six mois avant l'expiration des présentes ou de la première période de reconduction en cours.

A défaut de notification dans le délai susvisé, le présent contrat de bail prendra fin automatiquement à son échéance contractuelle initiale ou à celle de la période de reconduction en cours.

8.1.2 Résiliation - Caducité

8.1.2.1. Résiliation

A défaut de paiement de la redevance, dans les conditions de l'article L. 451-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, comme en cas d'inexécution imputable au Preneur ayant des conséquences graves, le Bailleur peut agir en justice afin de faire prononcer la résiliation du bail s'il ne préfère une autre sanction, après une sommation par voie d'huissier restée sans effet.

En cas d'inexécution totale ou partielle par le Bailleur des obligations lui incombant, le Preneur peut agir en justice afin de faire prononcer la résiliation du bail s'il ne préfère une autre sanction, après une sommation par voie d'huissier restée sans effet

8.1.2.2. Caducité

Si, en cours de bail, advenait l'un, au moins, des événements ci-après, pour une cause non-imputable au Preneur :

- en cas d'annulation de l'autorisation d'implantation au poste source, ou du poste livraison ;

- en cas d'annulation du permis de construire ou de toute autre autorisation d'urbanisme afférente à la Centrale photovoltaïque ou aux travaux correspondants, qu'elle soit expresse ou tacite (non opposition à déclaration de travaux...);

- en cas d'interdiction notamment réglementaire d'exploiter la Centrale photovoltaïque.

- en cas de cessation du contrat d'achat d'électricité qui ne soit pas dû au bénéficiaire ;

le Preneur a la faculté d'invoquer la caducité du bail, ces différents aspects ayant tous été déterminants de son consentement aux présentes.

S'il met en œuvre cette faculté, le Preneur informe le Bailleur, par LRAR, sommation d'huissier ou remise en mains propres contre récépissé, à son libre choix.

Néanmoins, en aucun cas, le Preneur ne peut mettre en œuvre cette faculté moins de DIX-HUIT (18) années et UN (1) jour après la date de signature de l'acte définitif.

Pour tout événement de ce genre qui surviendrait après cette période, le Preneur peut invoquer le bénéfice des dispositions ci-dessus dans un délai de SIX (6) mois à compter de sa connaissance de la survenance de l'une des causes ci-avant. Passé ce délai, le Preneur est déchu du droit d'invoquer la caducité du bail pour cette cause.

La caducité prend effet TRENTE (30) jours après l'information du Bailleur

8.2. Délivrance

8.2.1. Le Promettant sera tenu de délivrer le Bien loué au Bénéficiaire dans un parfait état, de manière à permettre l'entrée en jouissance du dit Bien par le Bénéficiaire à la date de signature au bail emphytéotique.

8.3. Etat des lieux

Un état des lieux sera dressé contradictoirement entre les Parties lors de l'entrée en jouissance des Biens loués par le Bénéficiaire.

A défaut d'un tel état des lieux du fait du Bénéficiaire, ce dernier sera réputé avoir reçu les Biens loués en parfait état.

8.4. Charges et conditions

Conformément à l'article L 45 1-8 du Code rural, le Bénéficiaire sera tenu pendant toute la durée du présent contrat, des réparations de toute nature sans pour autant être obligé de reconstruire la Centrale photovoltaïque s'il prouve qu'elle a été détruite par cas fortuit, par force majeure, ou qu'elle a péri par un vice de construction antérieur au bail. Dans ce cas, le démantèlement sera quand même réalisé par le bénéficiaire.

Le Bénéficiaire supportera tous travaux qui pourront être exigés par les services administratifs pour que la Centrale photovoltaïque soit en conformité avec les textes en vigueur, le tout à ses frais et après communication des plans au Promettant.

Le Bénéficiaire supportera les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues qui peuvent grever les Biens loués et profitera des servitudes actives s'il en existe.

Le Bénéficiaire s'engagera à ne pas user des Biens loués dans des conditions anormales ou excessives entraînant leur dépréciation ou une gêne pour le propriétaire.

Le Bénéficiaire devra satisfaire à toutes les charges de ville et de police, à la réglementation sanitaire et à la salubrité publique.

Il devra se conformer à la législation et à la réglementation régissant l'urbanisme ou l'environnement applicables sur le territoire de la commune où sont situés les Biens loués, le tout de manière à ce que le Promettant ne puisse aucunement être inquiété ou recherché à ce sujet.

8.5. Améliorations – Constructions – Installations – Aménagements

8.5.1. Le Bénéficiaire déclarera vouloir installer sur le Bien ci-dessus loué, une Centrale photovoltaïque.

8.5.2. Le Promettant réservera par ailleurs la faculté au Bénéficiaire de procéder librement à toute autre construction, amélioration, installation et/ou tout autre aménagement du fonds loué dans le cadre de l'exploitation de la centrale photovoltaïque.

8.5.3. En tout état de cause, tous les frais d'étude relatifs aux améliorations, constructions, installations et aménagements réalisés aux termes du bail emphytéotique seront à la charge du Bénéficiaire.

En conséquence, ces pouvoirs seront stipulés irrévocables pendant la durée du présent bail et de son éventuelle prorogation.

A l'expiration du bail, par arrivée du terme ou résiliation amiable ou judiciaire, toutes les servitudes autres que celles auxquelles le Promettant aurait consenti, ainsi que tous les privilèges et hypothèques conférés par le Bénéficiaire ou ses ayants cause, s'éteindront de plein droit.

8.9. Garantie du Promettant

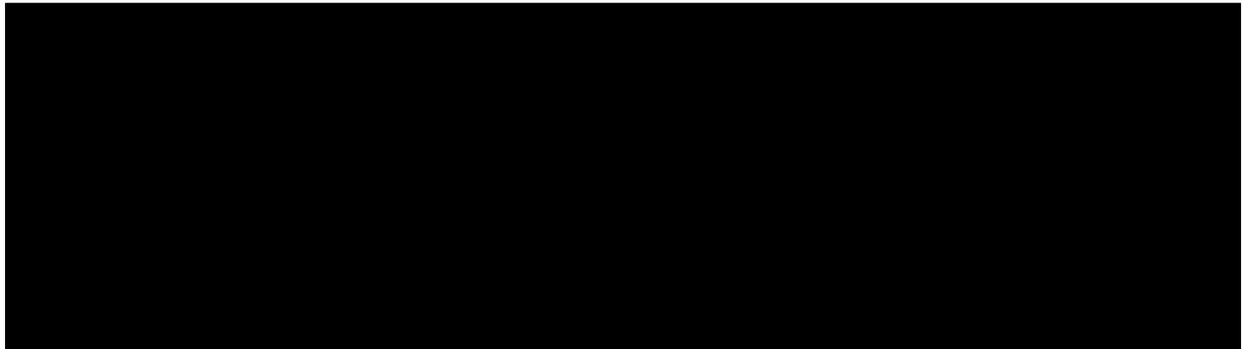
8.9.1. Le Promettant garantira le Bénéficiaire notamment contre tous vices cachés affectant l'usage des Biens loués.

8.9.2. Le Promettant garantira par ailleurs au Bénéficiaire la jouissance paisible des Biens loués.

8.9.3. Le Promettant garantira enfin que les Biens loués ne seront grevés d'aucune hypothèque, d'aucune sûreté et d'aucun privilège. Il s'engagera par ailleurs à ne pas prendre ni laisser prendre d'inscription hypothécaire sur les Biens loués au cours du présent Bail emphytéotique.

Il délivrera un Bien libre de toute occupation.

8.10. Redevance



Le montant de la redevance annuelle sera indexé à chaque date d'anniversaire de la prise d'effet du bail selon la formule suivante : $R = R_0 \times L$.

- R = redevance
- R_0 = redevance à la date de signature du Bail
- L = valeur du dernier indice d'indexation du prix d'achat de l'électricité figurant au contrat d'achat tel que défini à l'article 8 de l'arrêté du 12 Janvier 2010 fixant les conditions d'achat de l'énergie électrique produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil. L'indice L est défini par :

$$L = 0,8 + 0,1 (ICHTrev-TS / ICHTrev-TS0) + 0,1 (FMOABE0000 / FMOABE00000)$$

Où, dans le cadre de cette Promesse de Bail :

- ICHTrev-TS est la valeur définitive connue au 1er Novembre précédant la date d'anniversaire de signature de la présente convention de l'indice du coût horaire du travail révisé (tous salariés) dans les industries mécaniques et électriques
- FMOABE0000 est la dernière valeur définitive connue au 1er Novembre précédant la date anniversaire de la présente convention de l'indice des prix à la production de l'industrie française pour le marché français – ensemble de l'industrie – A10 BE – prix départ usine ;

8.5.4. Le Promettant s'engagera à faciliter l'installation et l'exploitation de la Centrale photovoltaïque ci-dessus prévue, ainsi que toute autre construction, amélioration, installation et/ou tout autre aménagement des dits Biens loués que le Bénéficiaire déciderait, notamment :

- en permettant à ce dernier un libre accès aux Biens et toute installation matérielle qui serait nécessaire à la réalisation des travaux correspondants ;
- en réservant tout espace utile à ces installations pendant les travaux.

8.5.5. Pendant la réalisation des travaux d'aménagements de la Centrale photovoltaïque et de ses équipements, le Bénéficiaire s'engagera à sécuriser les zones de travaux.

8.6. Entretien des améliorations, constructions, installations et aménagements

Le Bénéficiaire devra, pendant toute la durée du présent bail, conserver en bon état d'entretien les améliorations, constructions, installations et aménagements qu'il aura réalisés ou fait réaliser.

A cet effet, ce dernier devra effectuer, à ses frais et sous sa responsabilité, toutes réparations de toute nature qui se révéleront nécessaires.

8.7. Sort des améliorations, constructions, installations et aménagements

Les améliorations, constructions, installations et aménagements réalisés par le Preneur ou par ses ayants cause resteront leur propriété pendant toute la durée du présent bail.

A l'issue du bail ou de l'éventuelle reconduction du bail, le Preneur devra démanteler la Centrale Photovoltaïque à ses frais, et ce compris le coût d'enlèvement des matériaux composant la centrale, de leurs destructions ou le cas échéant recyclages le tout conformément aux dispositions légales en vigueur.

8.8. Droit réel

Conformément aux dispositions de l'article L 451-1 du Code rural, le bail confèrera au Bénéficiaire un droit réel sur les Biens loués qui est susceptible d'hypothèque.

Aussi, le Bénéficiaire pourra grever de privilèges et d'hypothèques les Biens loués, ainsi que les constructions, améliorations, installations et aménagements qu'il aura réalisés au titre de l'article 8.5 précédent, pendant la durée du présent bail.

Il pourra ainsi consentir, conformément à la loi, des servitudes passives pour un temps qui n'excèdera pas la durée du présent bail, à charge d'en avertir le Promettant.

Le Promettant donnera également tous pouvoirs au Bénéficiaire à l'effet d'acquérir les servitudes, mitoyennetés, droits de vue, de prospect et de passage nécessaires à la réalisation des éventuels constructions, améliorations, installations et aménagements réalisés par le Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire pourra acquérir des servitudes actives et les grever, par titres, de servitudes passives pour une durée n'excédant pas celle du présent bail, et à charge d'avertir le Promettant.

Ces pouvoirs seront conférés au Bénéficiaire dans l'intérêt commun du Promettant et du Bénéficiaire et en contrepartie des engagements contractés par le Bénéficiaire envers le Promettant.



- ICHTrev-TS0 et FMOABE0000 sont les dernières valeurs définitives connues à la date de prise d'effet de la promesse de bail.

La valeur de l'indice L à la date de signature du Bail est L=1.

En cas de modification de la formule d'indexation des prix d'achat de l'électricité, la valeur de l'indice L sera actualisée annuellement en conséquence à compter de l'année de la signature du Bail.

8.11. Absence de dépôt de garantie

Il ne sera prévu aucun dépôt de garantie au titre du bail emphytéotique.

8.12. Constitution de servitudes

Sans préjudice des stipulations précédentes, le Bailleur s'engage à consentir sur les parcelles lui appartenant et se trouvant contiguës au Biens loués, les servitudes suivantes, le cas échéant : obstacles contre la lumière, passage de câbles, accès et stationnement et stockage.

8.13. Responsabilité

Le Bénéficiaire ne pourra d'aucune manière et en aucun cas être tenu responsable envers le Promettant notamment de tout préjudice indirect subi par le Promettant, tel que les pertes d'exploitation (perte de clientèle ou perte de chiffre d'affaires...) ou les manques à gagner.

Le Promettant reconnaît que la Centrale photovoltaïque aura un impact notamment visuel et s'interdira de prétendre à une quelconque indemnité liée à la présence de la Centrale photovoltaïque. Il fera également son affaire personnelle, sans recours contre le Bénéficiaire, de toute réclamation émanant des tiers.

8.14. Assurances

1-Le Bénéficiaire sera tenu de contracter auprès d'une ou plusieurs compagnies d'assurances notoirement solvables, une ou plusieurs polices d'assurances garantissant les risques d'incendie, de vol, d'explosion, de dégât des eaux, ainsi que les courts-circuits, et couvrant les Biens loués, ainsi que les constructions, améliorations, installations et aménagements réalisés par le Preneur, les objets, mobiliers, matériels ou immatériels lui appartenant les garnissant, tous dommages immatériels consécutifs et notamment ses pertes d'exploitation, les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers, ainsi que sa responsabilité civile envers tout tiers qu'il pourrait notamment encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de l'exercice de son activité et de ses installations techniques.

2- Le Bénéficiaire devra maintenir et renouveler son contrat d'assurance pendant la durée du présent Contrat, acquitter régulièrement les primes et cotisations correspondantes et en justifier immédiatement à première demande du Bailleur.

3 Le Bénéficiaire sera tenu de signaler à l'autre Partie, toutes les modifications apportées à sa police d'assurance pendant la durée du présent Contrat dans l'hypothèse où ces modifications sont susceptibles de modifier l'étendue des garanties prévues par celui-ci.



4. Le présent paragraphe « ASSURANCES » survivra en tant que de besoin au présent Contrat.

8.15. Obligation de discrétion

Les Parties seront tenues au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront connaissance au cours de l'exécution du bail emphytéotique.

Elles s'interdiront toute communication écrite, verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers, même dans le cadre de formations, à l'exception de leurs conseils juridiques et partenaires financiers (banque, ...), sans l'accord écrit, exprès et préalable de l'autre Partie.

8.16. Cession – sous-location

Le Bénéficiaire aura la faculté de céder, transmettre, sous-louer ou apporter son droit au dit bail à tout tiers sans en rester garant et répondant solidaire.

En cas de vente ou de transfert de propriété des Biens loués, le Promettant ou ses ayants droit devront prévenir l'acquéreur ou le nouveau propriétaire des Biens loués de l'existence du bail emphytéotique, lequel se poursuivra de plein droit jusqu'à son terme entre le Bénéficiaire et le nouveau propriétaire.

8.17. Dispositions fiscales

Le Bénéficiaire acquittera ses impôts éventuels et contributions personnelles auxquels il est et sera assujéti personnellement, de manière à ce que le Promettant ne puisse jamais être inquiété ni recherché à ce sujet.

ARTICLE 9 : REMISE DE DOCUMENTATION

Le Promettant s'engage à remettre au Bénéficiaire, dans un délai maximal de deux (2) mois à compter de la signature de la Promesse, les documents suivants :

- Un état hypothécaire de moins de deux (2) mois portant sur le Bien loué ;
- Le titre de propriété des Biens ;
- Les plans de toutes servitudes consenties sur les Biens.

ARTICLE 10 : ENGAGEMENTS PARTICULIERS DU PROMETTANT

Le Promettant s'engage à ne pas prendre ni laisser prendre d'inscription hypothécaire sur les Biens loués objet des présentes ;

Ou à en obtenir la mainlevée sur lesdits Biens objet des présentes.

Le Promettant garantit au Bénéficiaire la jouissance paisible des biens loués et fait son affaire personnelle de tout recours que l'un de ses locataires exercerait en raison du bail objet des présentes. Il s'engage expressément à ne pas donner à bail le bien à louer et à délivrer un Bien libre de toute occupation.



Le Promettant autorise expressément le Bénéficiaire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme, et à procéder à toutes formalités d'affichage de ladite autorisation, comme à faire constater par huissier l'apposition sur le Bien loué du panneau d'affichage, aux dimensions réglementaires et avec les mentions obligatoires.

ARTICLE 11 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige concernant la validité, l'exécution, l'interprétation et/ou la rupture de la présente promesse de bail emphytéotique, les Parties attribuent exclusivement compétence au Tribunal de Grande Instance d'AIX EN PROVENCE, et ce même en cas de référé, d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.

Le présent article survivra en tant que de besoin à la cessation du présent contrat.

ARTICLE 12 : MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au présent contrat sera faite par un avenant écrit, approuvé et signé par le Promettant et le Bénéficiaire.

ARTICLE 13 : FRAIS

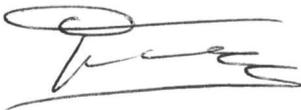
Tous les frais, droits et émoluments éventuels relatifs aux présentes seront supportés par le Bénéficiaire qui s'y oblige expressément.

ARTICLE 14 : ELECTION DE DOMICILE

Les Parties déclarent faire élection de domicile ainsi qu'indiqué en tête des présentes.

Fait à Lambesc
Le 26 avril 2021
En deux exemplaires originaux,

Le Promettant,



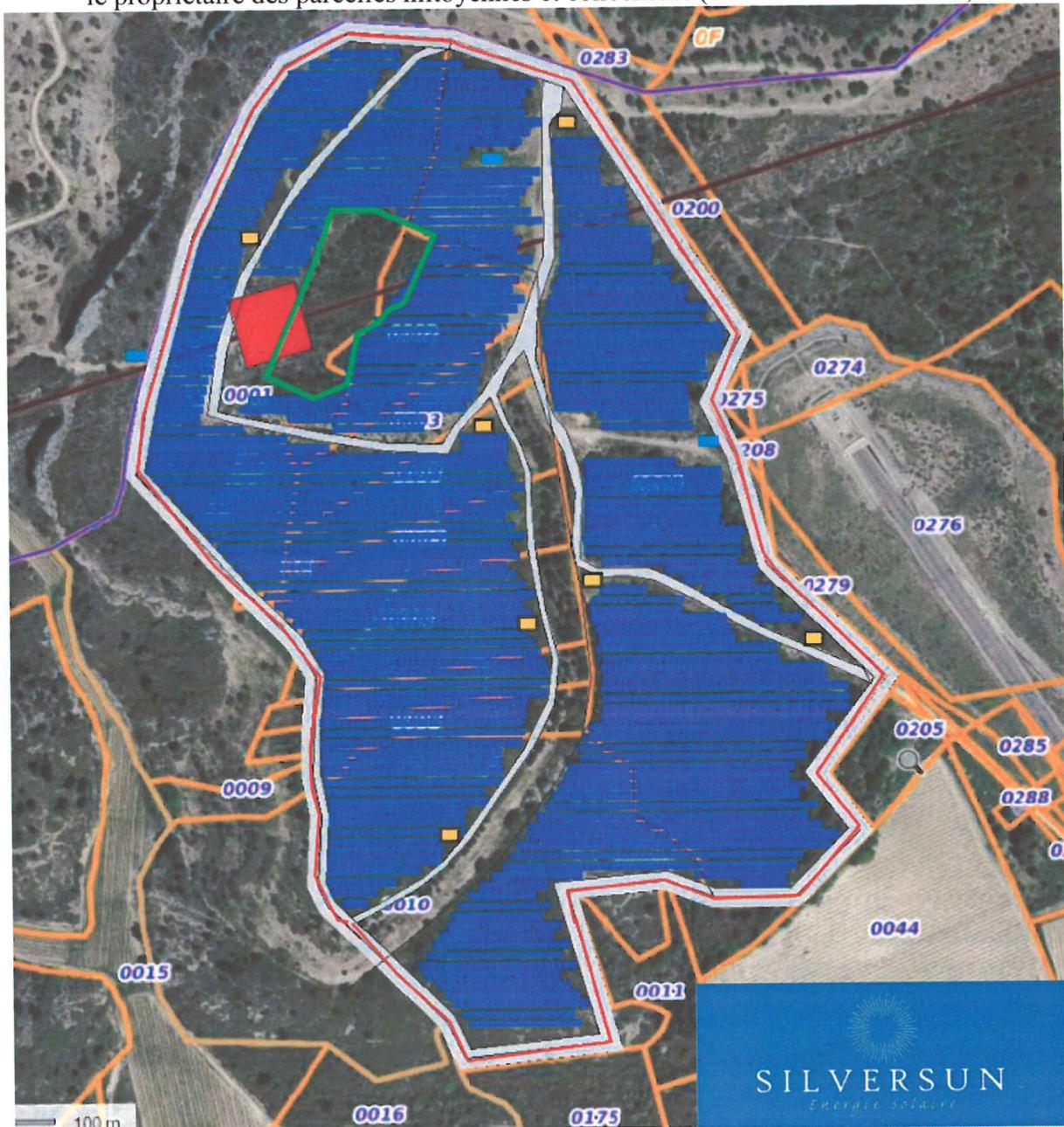
Le Bénéficiaire,



Signatures précédées d'un paraphe sur chaque page, ainsi que de la mention manuscrite "Bon pour accord" et du cachet de l'entreprise en dernière page.

ANNEXE 1

L'annexe 1 représente l'ensemble du projet c'est-à-dire les parcelles du Promettant ainsi que le propriétaire des parcelles mitoyennes et concernées (Commune de Lambesc)



Pièces 1.7 : RELEVES DE PROPRIETE

Pièce 1.7.1 : Relevé de propriété des parcelles concernées et propriété de la Commune de Lambesc

Pièce 1.7.2 : Relevé de propriété des parcelles concernées et propriété de la MFR Garachon

Pièce 1.7.1 : Relevé de propriété Commune de LAMBESC

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Page 1 of 48

ANNEE DE MAJ		2022		DEP DIR	13 2		COM	050 LAMBESC		TRES	118		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ						NUMERO COMMUNAL	+0005							
Propriétaire				HOTEL DE VILLE				6 BD DE LA REPUBLIQUE		13410 LAMBESC		PBFF6L COM COMMUNE DE LAMBESC															
PROPRIETES BATIES																											
DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																			
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM	
71	AC	237		6215	BD GAMBETTA	0300	A	03	00	01001	0041157 X	050A	C	H	MA	8	2012										2012
90	AD	75		2	AV DE LA RESISTANCE	0850	A	01	00	01001	0041257 L	050A	C	H	MA	6	3318	C	EP	99			3318	100	E		3318
90	AD	75		2	AV DE LA RESISTANCE	0850	A	01	00	01002	1517497 T	050A	C	H	MA	6	263	C	EP	99			263	100	E		263
86	AD	221		21	BD DE LA REPUBLIQUE	0800	A	01	00	01001	1064617 Y		C	H	DM			C	EP	99			263	100	E		263
86	AD	221		6	AV DE LA RESISTANCE	0850	B	01	00	01001	1064619 P		C	K	CB	BUR1	1500	C	EP	99			1500	100	E		1470
86	AD	221											C	K	CB			C	EP	99			1457	100	E		1457
86	AD	221											C	K	CB	SPE3	5298	C	EP	99			5298	100	E		5223
86	AD	221											C	K	CB			C	EP	99			5194	100	E		5194
86	AD	221											C	K	CB	SPE1	5229	C	EP	99			5229	100	E		5157
86	AD	221											C	K	CB			C	EP	99			5129	100	E		5129
86	AD	221											C	K	CB	MAG7	3139	C	EP	99			3139	100	E		3011
84	AD	273		9187	BD DE LA REPUBLIQUE	0800	A	01	00	01001	0419892 L		C	C	CB	BUR1	6082								P	5965	
84	AD	273		9187	BD DE LA REPUBLIQUE	0800	A	01	01	01001	0468442 N	050A	C	H	AP	5	1398	GC	EP	99					P	1398	
84	AD	273		9187	BD DE LA REPUBLIQUE	0800	A	01	01	01002	1457359 W	050A	C	H	DA	5	62								P	62	
84	AD	273		9187	BD DE LA REPUBLIQUE	0800	A	01	01	02001	0468441 T	050A	C	H	AP	5	662								P	662	
16	AD	364		9187	BD DE LA REPUBLIQUE	0800	D	01	00	01001	0419905 W		C	C	CB	ATE2	945								P	934	
96	AE	14		3	AV DE VERDUN	0980	A	01	00	01001	0474983 N		C	C	CB	ENS2	19774								E	19313	
19	AE	61		1	AV GAL CHARLES DE GAULLE	0290	A	01	00	01001	0041429 A	050A	C	H	AP	6	916								P	916	
19	AE	61		1	AV GAL CHARLES DE GAULLE	0290	A	01	01	01001	0041430 H	050A	C	H	AP	6	808								P	808	
83	AE	63		2	AV GAL CHARLES DE GAULLE	0290	A	01	00	01001	0041431 D	050A	C	H	MA	6	983								P	983	
83	AE	63		5208	BD DES COOPERATIVES	0165	A	02	00	01002	0041432 Z		C	C	CB	MAG1	2894								P	2836	
94	AE	176		2	B RTE DE CAIREVAL	0054	A	01	00	01001	1064615 G		C	K	CB	ENS1	5157	C	EP	99			5157	100	E	5083	
17	AI	100			AV LEO LAGRANGE	0458	A	01	00	01001	1108046 F		C	K	CB	SPE2	25025	C	EP	99			5053	100	E	24002	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire																											
HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																											
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																											
PROPRIÉTÉS BÂTIES																											
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				IDENTIFICATION DU LOCAL				ÉVALUATION DU LOCAL																			
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM	
96	AI	230		6198	AV JULES FERRY	0420	A	01	00	01001	0041549 B	050A			C	K CB	5	1685	GC	EP	99		23596	100			
															C	K CB			TS	EP	99		23596	100			
															C	II MA			C	NI	99		1685	100	P		
															C	II MA			GC	NI	99		1685	100			
															C	II MA			OM	NI	99		1685	100			
															C	II MA			TS	NI	99		1685	100			
71	AK	69		4	RUE DU JAS	0380	A	01	00	01001	0041664 Z	050A			C	II MA	7	694								P	694
19	AL	149		1	AV DE BADONVILLER	0030	A	01	00	01001	0041881 C	050A			C	II AP	6	944								P	944
19	AL	149		1	AV DE BADONVILLER	0030	A	01	01	01001	0041964 S				C	C CB	BUR1	1224								P	1193
19	AL	149		1	AV DE BADONVILLER	0030	A	01	02	01001	0041882 Y	050A			C	II AP	6	934								P	934
71	AM	68		5	AV DE LA RESISTANCE	0850	A	01	00	01002	0042038 D	050A			C	II PK	B	295								E	295
71	AM	68		5	AV DE LA RESISTANCE	0850	A	01	00	02001	0042039 Z	050A			C	II AP	6	1137								E	1137
71	AM	68		5	AV DE LA RESISTANCE	0850	A	01	00	02002	1525527 L	050A			C	II DA	6	72								E	72
71	AM	68		5	AV DE LA RESISTANCE	0850	A	01	01	01001	0042040 G				C	C CB	BUR1	1645								E	1624
98	CN	135		5914	BERTOIRE SUD	B009	A	01	00	01001	0042740 F				C	C CB	MAG1	254		C	EP	99	254	100		E	247
															C	C CB			GC	EP	99		245	100		E	
															C	C CB			TS	EP	99		245	100		E	
98	CN	728		5913	BERTOIRE SUD	B009	A	01	00	01001	0043064 N				C	C CB	BUR3	17359		C	EP	99	17359	100		E	17035
															C	C CB			GC	EP	99		16906	100		E	
															C	C CB			TS	EP	99		16906	100		E	
19	CO	846		6	AV CLEMENT FAUCHIER	0166	A	01	00	01001	0475330 L	050A			C	II AP	5	1896								E	1896
19	CO	846		6	AV CLEMENT FAUCHIER	0166	A	01	00	02002	0475331 G	050A			C	II AP	5	1779								E	1779
19	CO	846		6	AV CLEMENT FAUCHIER	0166	A	01	01	01004	0475333 Y	050A			C	II AP	5	1779								E	1779
19	CO	846		6	AV CLEMENT FAUCHIER	0166	A	01	01	02005	0475334 U	050A			C	II AP	5	1779								E	1779
19	CO	846		6	AV CLEMENT FAUCHIER	0166	A	01	02	01006	0475335 P	050A			C	II AP	5	1521								E	1521
19	CO	846		6	AV CLEMENT FAUCHIER	0166	A	01	02	02007	0475336 K	050A			C	II AP	5	1521								E	1521
19	CO	846		6	AV CLEMENT FAUCHIER	0166	A	02	00	03003	0475332 C	050A			C	II AP	5	1569								E	1569
19	CO	846		6	AV CLEMENT FAUCHIER	0166	B	01	00	01001	0475341 A				C	C CB	BUR2	5378								E	5240
19	CO	846		6	AV CLEMENT FAUCHIER	0166	B	01	00	02001	0475337 F	050A			C	II AP	5	748								E	748
19	CO	846		6	AV CLEMENT FAUCHIER	0166	B	01	01	01001	0475338 B	050A			C	II AP	5	1521								E	1521
19	CO	846		6	AV CLEMENT FAUCHIER	0166	B	02	01	02002	0475339 X	050A			C	II AP	5	1620								E	1620
19	CO	846		6	AV CLEMENT FAUCHIER	0166	B	02	01	03003	0475340 E	050A			C	II AP	5	1569								E	1569
14	CO	864			AV DU 8 MAI 1945	0325	A	01	00	01001	1064621 T				C	K CB	BUR1	6649		C	EP	99	6649	100		E	6513
															C	K CB			GC	EP	99		6458	100		E	
															C	K CB			TS	EP	99		6458	100		E	
12	CO	880		5880	PLAINE DE BERTOIRE	B125	A	01	00	01001	0937308 S				C	C CB	DEP2	14693								P	14431
12	CO	880		5880	PLAINE DE BERTOIRE	B125	A	01	00	01002	0982624 S				C	C CB	BUR1	43116		C	EP	99	43116	100		E	42330

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2

ANNEE DE MAJ	2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ						NUMERO COMMUNAL	400005												
Propriétaire		HOTEL DE VILLE		6 BD DE LA REPUBLIQUE		13410 LAMBESC		COM COMMUNE DE LAMBESC																			
PROPRIETES BATIES																											
DESIGNATION DES PROPRIETES					IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL																	
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM	
19	CO	880			AV FERNAND JULLIEN	0277	C	01	00	01001	1181535 P				C	C	CB	1583	GC	EP	99		42019	100			1518
															C	C	CB		TS	EP	99		42019	100			
															C	K	CB		C	EP	99		1583	100	E		
															C	K	CB		GC	EP	99		1492	100			
															C	K	CB		TS	EP	99		1492	100			
R EXO					119575 EUR					R EXO					0 EUR												
REV IMPOSABLE COM					200429 EUR					COM					DEP					0 EUR							
R IMP					80854 EUR					R IMP					0 EUR												

PROPRIETES NON BATIES																								
DESIGNATION DES PROPRIETES					EVALUATION															LIVRE FONCIER				
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet			
71	AB	28		BD DE LA REPUBLIQUE	0800			1 050A					3 15	0			EP							
71	AB	29		RUE DU PARAGE	0660			1 050A					25	0										
93	AB	37		RUE DU PARAGE	0660			1 050A					57	0										
93	AB	38		BD DE LA REPUBLIQUE	0800			1 050A					1 24	0										
71	AB	60		PL JEAN JAURES	0400			1 050A					9	0			EP							
71	AB	314		PL DE LA REPUBLIQUE	0820			1 050A					11	0			EP							
71	AB	315		PL DE LA REPUBLIQUE	0820			1 050A					13	0			EP							
71	AB	357		PL DU XVEME CORPS	1040			1 050A					15 52	0			EP							
14	AB	441		BD DE LA REPUBLIQUE	0800	0147		1 050A					5	0										
71	AC	237	6215	BD GAMBETTA	0300			1 050A					8 90	0										
87	AD	71		CHATEAU VILAIN	B042			1 050A					15 05	0										
90	AD	75	2	AV DE LA RESISTANCE	0850			1 050A					2 73	0										
83	AD	80		CHATEAU VILAIN	B042			1 050A					92	0										
84	AD	112		LOT LES FENESTRELLES	A028			1 050A					4 88	0										
76	AD	145		CHATEAU VILAIN	B042	0067		1 050A					1 71	0										
76	AD	154		CHATEAU VILAIN	B042	0073		1 050A					13 52	0										
82	AD	164		TUILERIE	B175	0051		1 050A			L	01	57	0			C	TA			0	20		
																	GC	TA			0	20		
																	TS	TA			0	100		
																	C	TA			0	20		
80	AD	181		TUILERIE	B175	0005		1 050A			L	01	1 40	0,02			GC	TA			0	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 3

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	00005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																					
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
84	AD	189		CHATEAU VILAIN	B042	0078	1	050A	A	L	01		8 45 2 25	0,02	TS C GC TS	TA TA TA TA		0,02	100		
84	AD	191		CHATEAU VILAIN	B042	0079	1	050A	Z	S			6 20 11 49 4 20	0	TS C GC TS	TA TA TA TA		0,02	100		
84	AD	193		CHATEAU VILAIN	B042	0081	1	050A	Z	S			7 29 11 01 10 21	0	TS C GC TS	TA TA TA TA		0,05	100		
84	AD	195		CHATEAU VILAIN	B042	0083	1	050A	Z	S			80 12 56	0	TS C GC TS	TA TA TA TA		0,02	100		
82	AD	196		TUILERIE	B175	0015	1	050A	L	S	01		99	0	TS C GC TS	TA TA TA TA		0	100		
86	AD	221	21	BD DE LA REPUBLIQUE	0800	0072	1	050A		S			27 08	0	TS C GC TS	TA TA TA TA		0	100		
91	AD	237		CHATEAU VILAIN	B042	0076	1	050A	L	S	02	VAGUE	66	0	TS C GC TS	TA TA TA TA		0	100		
92	AD	249		CHATEAU VILAIN	B042	0070	1	050A	T	S	01	LEGUM	1 42	1,69	TS C GC TS	TA TA TA TA		0,34	20		
84	AD	273		CHATEAU VILAIN	B042	0070	1	050A		S			1 17 24	0	TS C GC TS	TA TA TA TA		1,69	100		
16	AD	364		CHATEAU VILAIN	B042	0074	1	050A		S			1 70	0	TS C GC TS	TA TA TA TA		1,69	100		
16	AD	365		CHATEAU VILAIN	B042	0074	1	050A		S			34	0	TS C GC TS	TA TA TA TA		1,69	100		
96	AE	13		BD DE LA REPUBLIQUE	0800		1	050A		S			1 50	0	TS C GC TS	TA TA TA TA		1,69	100		
96	AE	14	3	AV DE VERDUN	0980		1	050A		S			17 35	0	TS C GC TS	TA TA TA TA		1,22	20		
71	AE	15	5	AV DE VERDUN	0980		1	050A		T	03		23 05	6,08	TS C GC TS	TA TA TA TA		1,22	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 4

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																					
PBFF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RC EXO	FRACTION EXO	% EXO	TC	Feuillet
84	AE	40		NOTRE DAME DE LA ROSE	B108			1050A			L 02	VAGUE	14	0	TS TA			6,08	100		
															GC TA				0	20	
															TS TA				0	20	
19	AE	61	1 B	BD DES COOPERATIVES	0165			1050A			S		6,82	0	TS TA				0	100	
83	AE	63	2385	RTE RD7N	0580			1050A			S		6,60	0	TS TA				0	100	
94	AE	176		NOTRE DAME DE LA ROSE	B108	0005		1050A			S		49,44	0	TS TA				0	100	
84	AE	206		NOTRE DAME DE LA ROSE	B108	0038		1050A			L 01		2	0	C TA				0	20	
															GC TA				0	20	
															TS TA				0	100	
84	AE	207		NOTRE DAME DE LA ROSE	B108	0038		1050A			L 01		4,24	0,05	C TA				0,01	20	
															GC TA				0,01	20	
															TS TA				0,05	100	
84	AE	208		NOTRE DAME DE LA ROSE	B108	0039		1050A			L 01		2,65	0,02	C TA				0	20	
															GC TA				0	20	
															TS TA				0,02	100	
19	AE	235		MOULIN NEUF	B104	0157		1050A			L 01		7,79	0,07	C TA				0,01	20	
															GC TA				0,01	20	
															TS TA				0,07	100	
02	AE	481	5481	FENESTRELLE	B065	0098		1050A			L 02	VAGUE	90	0	C TA				0	20	
															GC TA				0	20	
															TS TA				0	100	
17	AE	482	5482	FENESTRELLE	B065	0098		1050A			L 02	VAGUE	14,41	0,02	C TA				0	20	
															GC TA				0	20	
															TS TA				0,02	100	
06	AE	528		NOTRE DAME DE LA ROSE	B108	0011		1050A			L 01		7,52	0,07	C TA				0,01	20	
															GC TA				0,01	20	
															TS TA				0,07	100	
83	AE	532	5532	FENESTRELLE	B065	0063		1050A			L		17,92	0	EP						
84	AE	535	5535	NOTRE DAME DE LA ROSE	B108	0039		1050A			L 01		1,39	0,02	C TA				0	20	
															GC TA				0	20	
															TS TA				0,02	100	
07	AE	585	6399	RTE DE CAIREVAL	0054	0003		1050A			L 01		2,00	0,02	C TA				0	20	
															GC TA				0	20	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 5

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																					
PBFF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
07	AE	586	6399	RTE DE CAIREVAL	0054	0003		1 050A			L	01	24 50	0,23	TS	TA			0,02	100	
14	AE	656		FENESTRELLE	B065	0622		1 050A			S		57	0	C	TA			0,05	20	
71	AE	706	6	RTE DE CAIREVAL	0054	0001		1 050A			S		95	0	GC	TA			0,05	20	
19	AII	55		SAINT MARC	B147			1 050A			L	01	4 90	0,05	TS	TA			0,23	100	
91	AII	99		MOULIN NEUF	B104	0020		1 050A			L		5	0	C	TA			0,01	20	
91	AII	100		MOULIN NEUF	B104	0020		1 050A			L		1 28	0	GC	TA			0,01	20	
91	AII	104		MOULIN NEUF	B104	0020		1 050A			L		20	0	TS	TA			0,05	100	
91	AII	107		MOULIN NEUF	B104	0019		1 050A			L		4	0	C	TA			0,01	20	
92	AII	113		MOULIN NEUF	B104	0019		1 050A			L		94	0	GC	TA			0,01	20	
71	AI	14		LA GLACIERE	B077			1 050A			S		60 70	0	TS	TA			0,05	100	
71	AI	15		LA GLACIERE	B077			1 050A			L	01	14 23	0,14	C	TA			0,03	20	
71	AI	20		AV DE VERDUN	0980			1 050A			S		5 95	0	GC	TA			0,03	20	
71	AI	21		AV DE VERDUN	0980			1 050A			S		16 60	0	TS	TA			0,14	100	
13	AI	77		LA GLACIERE	B077			1 050A			S		14 40	0	C	TA			0,03	20	
71	AI	92		LA GLACIERE	B077			1 050A			L	01	16 83	0,16	GC	TA			0,03	20	
71	AI	93		LA GLACIERE	B077			1 050A			L	01	1 71	0,02	TS	TA			0,16	100	
71	AI	95		LA GLACIERE	B077			1 050A			T	03	27 30	7,18	C	TA			0,02	100	
10	AI	95		LA GLACIERE	B077			1 050A			T	03	27 30	7,18	GC	TA			1,44	20	
71	AI	99		BERTOIRE NORD	B008			1 050A			S		4 60	0	TS	TA			1,44	20	
71	AI	100		BERTOIRE NORD	B008			1 050A			S		2 34 00	0	GC	TA			7,18	100	
71	AI	100		BERTOIRE NORD	B008			050A	A	AG	04	SPORT	2 32 17	137,52	TS	TA					
71	AI	100		BERTOIRE NORD	B008			050A	Z	S			1 83	0	EP						

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 6

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																						
PBFF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RC EXO	FRACTION EXO	% EXO	TC	Feuillet	
71	A1	101		BERTOIRE NORD	B008			1 050A		S			65	0		EP						
87	A1	103		BERTOIRE NORD	B008			1 050A		L	02	VAGUE	2 55	0		C TA			0 20			
																GC TA			0 20			
																TS TA			0 100			
71	A1	106	6454	AV JULES FERRY	0420		1	050A	A	T	03		1 85 90	7,69		C TA			1,54 20			
													29 19			GC TA			1,54 20			
																TS TA			7,69 100			
								050A		B	AG	04	SPORT	95 21	56,4							
								050A		Z	S		61 50	0								
91	A1	107		BERTOIRE NORD	B008			1 050A		S			4 95	0								
71	A1	108		BERTOIRE NORD	B008			1 050A		L	01		2 04	0,02		C TA			0 20			
																GC TA			0 20			
																TS TA			0,02 100			
76	A1	116		LA GLACIERE	B077	0016		1 050A		L	02	VAGUE	69	0		C TA			0 20			
																GC TA			0 20			
																TS TA			0 100			
91	A1	133		LA GLACIERE	B077	0024		1 050A		BR	01	PIN	1 21	0		C TA			0 20			
																GC TA			0 20			
																TS TA			0 100			
71	A1	207	5207	BERTOIRE NORD	B008	0098		1 050A		L	02	VAGUE	20	0		C TA			0 20			
																GC TA			0 20			
																TS TA			0 100			
71	A1	209	5209	BERTOIRE NORD	B008	0098		1 050A		L	02	VAGUE	47	0		C TA			0 20			
																GC TA			0 20			
																TS TA			0 100			
71	A1	210	5210	BERTOIRE NORD	B008	0098		1 050A		L	02	VAGUE	1 61	0		C TA			0 20			
																GC TA			0 20			
																TS TA			0 100			
71	A1	211	5211	BERTOIRE NORD	B008	0098		1 050A		L	02	VAGUE	64	0		C TA			0 20			
																GC TA			0 20			
																TS TA			0 100			
96	A1	230	6198	AV JULES FERRY	0420	0009		1 050A		S			29 73	0								
96	A1	232	6198	AV JULES FERRY	0420	0009		1 050A		S			3 27	0								

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ							NUMERO COMMUNAL	40005					
Propriétaire																						
HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC COM COMMUNE DE LAMBESC																						
PROPRIÉTÉS NON BATIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLI	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
84	AI	233		LA GLACIERE	B077	0010		1 050A			S		40 83	0								
84	AI	234		LA GLACIERE	B077	0010		1 050A			S		1 46	0								
71	AI	236	5212	BERTOIRE NORD	B008	0098		1 050A			L	01	15 49	0,16	C	TA			0,03	20		
															GC	TA			0,03	20		
															TS	TA			0,16	100		
71	AI	279	5212	BERTOIRE NORD	B008	0098		1 050A			L	01	38 73	0,38	C	TA			0,08	20		
															GC	TA			0,08	20		
															TS	TA			0,38	100		
71	AI	280	5212	BERTOIRE NORD	B008	0098		1 050A			L	01	81	0	C	TA			0	20		
															GC	TA			0	20		
															TS	TA			0	100		
71	AI	281	5212	BERTOIRE NORD	B008	0098		1 050A			L	01	5 99 48	5,91	C	TA			1,18	20		
															GC	TA			1,18	20		
															TS	TA			5,91	100		
71	AK	69	4	RUE DU JAS	0380			1 050A			VI	01	6 58	7,06	C	TA			1,41	20		
															GC	TA			1,41	20		
															TS	TA			7,06	100		
71	AK	72		RUE DU JAS	0380			1 050A			S		5 00	0								
08	AK	105		TAMBARLE	B165			1 050A			AB		4 05	0								
71	AK	119		TAMBARLE	B165			1					4 85	0								
84	AK	205	*****001	LOT 00A0003 0 / 0	B155	0139		1 050A			C	S	80	0								
				SAINTE THERESE SUD							L	01	1 35 39	1,34	C	TA			0,27	20		
															GC	TA			0,27	20		
															TS	TA			1,34	100		
17	AK	240		SAINTE THERESE SUD	B155	0030		1 050A			A	L	01	19 98	0,19	C	TA		0,04	20		
													19 92		GC	TA			0,04	20		
															TS	TA			0,19	100		
88	AK	254		TAMBARLE	B165	0052		1 050A			Z	S	6	0								
													3 36	0	C	TA			0	20		
															GC	TA			0	20		
															TS	TA			0	100		
02	AK	375	5375	TAMBARLE	B165	0126		1 050A			L	01	14	0	C	TA			0	20		
															GC	TA			0	20		

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	00005								
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																						
PBBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
07	AK	381	5381	TAMBARLE	B165	0125		1 050A			L	01		4 47	0,05	TS	TA		0	100		
15	AK	425		TAMBARLE	B165	0108		1 050A			S			2 88	0	C	TA		0,01	20		
15	AK	426		TAMBARLE	B165	0108		1 050A			S			37 65	0	GC	TA		0,01	20		
88	AK	453	5385	TAMBARLE	B165	0167		1 050A			S			2 03 41	0	TS	TA		0,05	100		
17	AK	455	23 B	LOT LA CARRAIRE	A007	0045		1 050A			S			1 90	0							
84	AK	469		TAMBARLE	B165	0126		1 050A			S			7 32	0							
84	AK	470		TAMBARLE	B165	0126		1 050A			S			42 00	0							
10	AK	475		TAMBARLE	B165	0077		1 050A			S			49	0							
71	AL	5		LE VALAT	B176			1 050A			S			1 03	0			EP				
71	AL	37		LE VALAT	B176			1 050A			S			74	0			EP				
71	AL	61		LE VALAT	B176			1 050A			S			6	0			EP				
71	AL	65		LE VALAT	B176			1 050A			E	01	CANAL	1 64	1,29	C	TA		0,26	20		
																GC	TA		0,26	20		
																TS	TA		1,29	100		
71	AL	66		LE VALAT	B176			1 050A			S			18	0			EP				
71	AL	74		LE VALAT	B176			1 050A			S			4 44	0			EP				
14	AL	93		LE VALAT	B176			1 050A			P	01		43 80	25,95	C	TA		5,19	20		
																GC	TA		5,19	20		
																TS	TA		25,95	100		
08	AL	95		LE VALAT	B176			1 050A			T	01	LEGUM	19 42	23,01	C	TA		4,6	20		
																GC	TA		4,6	20		
																TS	TA		23,01	100		
08	AL	113		LES JARDINS	B085			1 050A			T	01	LEGUM	25 75	30,5	C	TA		6,1	20		
																GC	TA		6,1	20		
																TS	TA		30,5	100		
08	AL	114		LES JARDINS	B085			1 050A			P	01		1 39 00	82,34	C	TA		16,47	20		
																GC	TA		16,47	20		
																TS	TA		82,34	100		
19	AL	149		1 AV DE BADONVILLER	0030	0054		1 050A			S			1 12	0							
08	AL	209	5209	LE VALAT	B176	0087		1 050A			P	01		4 82	2,86	C	TA		0,57	20		
																GC	TA		0,57	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 9

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																					
PBBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
08	AL	212	5212	LE VALAT	B176	0094		1 050A			P	01	5 57	3,31	TS	TA		2,86	100		
															C	TA		0,66	20		
															GC	TA		0,66	20		
															TS	TA		3,31	100		
08	AL	221	5221	LE VALAT	B176			1 050A			L	02	VAGUE	83	0	C	TA		0	20	
															GC	TA		0	20		
															TS	TA		0	100		
08	AL	222	5222	LE VALAT	B176			1 050A			L	02	VAGUE	28	0	C	TA		0	20	
															GC	TA		0	20		
															TS	TA		0	100		
21	AL	243		LE VALAT	B176	0075		1 050A			S		35 92	0							
71	AM	62		BONNE FONTAINE	B016			1 050A			S		1 20	0			EP				
71	AM	68		5 AV DE LA RESISTANCE	0850			1 050A			S		5 45	0							
71	AM	69		LE CALVAIRE	B026			1 050A			S		95 50	0			EP				
09	AM	79		LE CALVAIRE	B026			1 050A			L	02	VAGUE	20 85	0,05	C	TA		0,01	20	
															GC	TA		0,01	20		
															TS	TA		0,05	100		
04	AM	86		LE CALVAIRE	B026			1 050A			VE	04	OLIVE	11 25	0,87	C	TA		0,17	20	
															GC	TA		0,17	20		
															TS	TA		0,87	100		
04	AM	87		LE CALVAIRE	B026			1 050A			T	04		38 45	2,53	C	TA		0,51	20	
															GC	TA		0,51	20		
															TS	TA		2,53	100		
04	AM	88		LE CALVAIRE	B026			1 050A			L	02	VAGUE	12 40	0,02	C	TA		0	20	
															GC	TA		0	20		
															TS	TA		0,02	100		
04	AM	89		LE CALVAIRE	B026			1 050A			L	02	VAGUE	2 70	0	C	TA		0	20	
															GC	TA		0	20		
															TS	TA		0	100		
04	AM	90		LE CALVAIRE	B026			1 050A			BT	02	CHVER	8 42	0,02	C	TA		0	20	
															GC	TA		0	20		
															TS	TA		0,02	100		
04	AM	91		LE CALVAIRE	B026			1 050A			BT	02	CHVER	17 80	0,07	C	TA		0,01	20	
															GC	TA		0,01	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 10

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	400005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC COM COMMUNE DE LAMBESC																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
71	AM	110		LE CALVAIRE	B026			1 050A		L	02	VAGUE	3 73	0	TS	TA		0,07	100		
71	AM	142		LE CALVAIRE	B026	0082		1 050A		S			47 96	0	C	TA		0	20		
71	AM	143		LE CALVAIRE	B026	0082		1 050A		S			49 78	0	GC	TA		0	20		
94	AN	89		SAINT ROCH	B150			1 050A		VI	01		15 70	16,84	C	TA		3,37	20		
06	AN	103		CARESTIE	B037			1 050A		T	01	LEGUM	57 40	67,99	GC	TA		13,6	20		
06	AN	104		CARESTIE	B037			1 050A		T	01	LEGUM	13 10	15,51	C	TA		3,1	20		
94	AN	243		SAINT ROCH	B150	0087		1 050A		S			5 22	0	GC	TA		3,37	20		
94	AN	247		SAINT ROCH	B150	0088		1 050A		S			68	0	TS	TA		16,84	100		
94	AN	248		SAINT ROCH	B150	0088		1 050A		S			4 26	0	C	TA		13,6	20		
94	AN	249		SAINT ROCH	B150	0088		1 050A		S			4 76	0	GC	TA		13,6	20		
91	AN	284		GRIAU	B079	0044		1 050A		L			2 70	0				67,99	100		
94	AN	298		SAINT ROCH	B150	0090		1 050A		S			14 24	0	C	TA		3,1	20		
94	AN	302		SAINT ROCH	B150	0091		1 050A		S			42	0	GC	TA		3,1	20		
71	AO	230		LES PEIRIERES	B112			1 050A		BR	01	PIN	44 40	0,28	C	TA		0,06	20		
71	AO	233		MAURICE	B100			1 050A		BR	01	PIN	34 40	0,21	GC	TA		0,06	20		
16	AP	2		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127			1 050A		BT	02	CHVER	17 40	0,07	TS	TA		0,28	100		
91	AP	11		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127			1 050A		BT	02	CHVER	48 90	0,19	C	TA		0,04	20		
															GC	TA		0,04	20		
															TS	TA		0,07	100		
															C	TA		0,04	20		
															GC	TA		0,04	20		
															TS	TA		0,19	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 11

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																						
PBFF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																						
PROPRIÉTÉS NON BATIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
91	AP	13		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127			1050A			BT	02	CHVER	74 00	0,3	C TA			0,06	20		
																GC TA			0,06	20		
																TS TA			0,3	100		
91	AP	14		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127			1050A			BT	02	CHVER	7 15	0,02	C TA			0	20		
																GC TA			0	20		
																TS TA			0,02	100		
71	AP	19		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127			1050A			BT	02	CHVER	63 20	0,26	C TA			0,05	20		
																GC TA			0,05	20		
																TS TA			0,26	100		
71	AP	28		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127			1050A			BT	02	CHVER	7 65 00	3,05	C TA			0,61	20		
																GC TA			0,61	20		
																TS TA			3,05	100		
71	AP	31		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127			1050A			BT	02	CHVER	11 58	0,05	C TA			0,01	20		
																GC TA			0,01	20		
																TS TA			0,05	100		
14	AP	32		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127			1050A			BT	02	CHVER	11 00	0,05	C TA			0,01	20		
																GC TA			0,01	20		
																TS TA			0,05	100		
14	AP	33		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127			1050A			BT	02	CHVER	26 30	0,09	C TA			0,02	20		
																GC TA			0,02	20		
																TS TA			0,09	100		
14	AP	34		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127			1050A			BT	02	CHVER	14 30	0,05	C TA			0,01	20		
																GC TA			0,01	20		
																TS TA			0,05	100		
14	AP	38		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127			1050A			BT	02	CHVER	9 80	0,05	C TA			0,01	20		
																GC TA			0,01	20		
																TS TA			0,05	100		
14	AP	39		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127			1050A			BT	02	CHVER	24 50	0,09	C TA			0,02	20		
																GC TA			0,02	20		
																TS TA			0,09	100		
14	AP	40		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127			1050A			BT	02	CHVER	30 10	0,12	C TA			0,02	20		
																GC TA			0,02	20		
																TS TA			0,12	100		
71	AP	41		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127			1050A			BT	02	CHVER	83 20	0,33	C TA			0,07	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 12

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005								
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																						
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
71	AP	42		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127			1 050A		BT	02	CHVER	9 51 80	3,8		GC TA			0,07	20		
																TS TA			0,33	100		
																C TA			0,76	20		
																GC TA			0,76	20		
																TS TA			3,8	100		
																C TA			0	20		
																GC TA			0	20		
																TS TA			0,02	100		
12	AP	44		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127	0003		1 050A		L	01		2 01	0,02		C TA			0	20		
																GC TA			0	20		
																TS TA			0,02	100		
12	AP	45		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127	0003		1 050A		L	01		1 65	0,02		C TA			0	20		
																GC TA			0	20		
																TS TA			0,02	100		
71	AP	46		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127	0003		1 050A		BT	02	CHVER	14 73 26	5,87		C TA			1,17	20		
																GC TA			1,17	20		
																TS TA			5,87	100		
71	AP	47		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127	0003		1 050A		BT	02	CHVER	22 79 42	9,1		C TA			1,82	20		
																GC TA			1,82	20		
																TS TA			9,1	100		
71	AP	52		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127	0020		1 050A		BT	02	CHVER	10 17 72	4,06		C TA			0,81	20		
																GC TA			0,81	20		
																TS TA			4,06	100		
71	AP	53		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127	0020		1 050A		BT	02	CHVER	53 14	0,21		C TA			0,04	20		
																GC TA			0,04	20		
																TS TA			0,21	100		
71	AP	54		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127	0020		1 050A		BT	02	CHVER	23 21 78	9,27		C TA			1,85	20		
																GC TA			1,85	20		
																TS TA			9,27	100		
12	AP	60		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127	0021		1 050A		L	01		2	0		C TA			0	20		
																GC TA			0	20		
																TS TA			0	100		
12	AP	63		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127	0020		1 050A		L	01		1 83	0,02		C TA			0	20		
																GC TA			0	20		
																TS TA			0,02	100		
12	AP	65		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127	0020		1 050A		L	01		10	0		C TA			0	20		
																GC TA			0	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 13

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005								
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																						
PBFF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																						
PROPRIÉTÉS NON BATIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
12	AP	68		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127	0021		1 050A			L	01	7 82	0,07	TS	TA			0	100		
															C	TA			0,01	20		
															GC	TA			0,01	20		
															TS	TA			0,07	100		
12	AP	70		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127	0020		1 050A			L	01	10 90	0,12	C	TA			0,02	20		
															GC	TA			0,02	20		
															TS	TA			0,12	100		
12	AP	71		PLAINE DE SUFFERCHOIX	B127	0020		1 050A			L	01	25 29	0,26	C	TA			0,05	20		
															GC	TA			0,05	20		
															TS	TA			0,26	100		
71	AR	22		BON RECUEIL	B015			1 050A			BR	01	1 58 50	0,96	C	TA			0,19	20		
															GC	TA			0,19	20		
															TS	TA			0,96	100		
07	AR	132		MOULARD	B106			1 050A			T	02	43 30	25,64	C	TA			5,13	20		
															GC	TA			5,13	20		
															TS	TA			25,64	100		
07	AR	198		MOULARD	B106	0071		1 050A			VE	02	13 90	12,08	C	TA			2,42	20		
															GC	TA			2,42	20		
															TS	TA			12,08	100		
12	AR	258		MOULARD	B106	0102		1 050A			L	01	3 91	0,05	C	TA			0,01	20		
															GC	TA			0,01	20		
															TS	TA			0,05	100		
12	AR	259		MOULARD	B106	0102		1 050A			L	01	1 96	0,02	C	TA			0	20		
															GC	TA			0	20		
															TS	TA			0,02	100		
71	AR	260		MOULARD	B106	0102		1 050A			BR	01	2 19 63	1,34	C	TA			0,27	20		
															GC	TA			0,27	20		
															TS	TA			1,34	100		
71	AR	261		MOULARD	B106	0102		1 050A			BR	01	1 78 11	1,08	C	TA			0,22	20		
															GC	TA			0,22	20		
															TS	TA			1,08	100		
07	AR	330		MOULARD	B106	0073		1 050A			VI	01	20 07	21,54	C	TA			4,31	20		
															GC	TA			4,31	20		
															TS	TA			21,54	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 14

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																					
PBFF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																					
PROPRIÉTÉS NON BATIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RC EXO	FRACTION EXO	% EXO	TC	Feuille
07	AR	332		MOULARD	B106	0074		1 050 A			P	02	40 88	2,46	C TA			0,49	20		
															GC TA			0,49	20		
															TS TA			2,46	100		
07	AR	334		MOULARD	B106	0075		1 050 A			T	02	14 15	8,38	C TA			1,68	20		
															GC TA			1,68	20		
															TS TA			8,38	100		
07	AR	336		MOULARD	B106	0070		1 050 A			T	02	18 91	11,19	C TA			2,24	20		
															GC TA			2,24	20		
															TS TA			11,19	100		
07	AR	339		MOULARD	B106	0072		1 050 A			VI	01	98 79	106,02	C TA			21,2	20		
															GC TA			21,2	20		
															TS TA			106,02	100		
12	AS	91		LES FEDONS SUD	B064	0034		1 050 A			L	01	1 49	0,02	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0,02	100		
12	AS	93		LES FEDONS SUD	B064	0035		1 050 A			L	01	1 01	0	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0	100		
12	AS	95		LES FEDONS SUD	B064	0032		1 050 A			L	01	76	0	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0	100		
12	AS	97		LES FEDONS SUD	B064	0031		1 050 A			L	01	31	0	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0	100		
12	AS	143		CANTEMERLE NORD	B036	0072		1 050 A			L	01	1	0	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0	100		
12	AS	167		LES FEDONS SUD	B064	0029		1 050 A			L	01	1 10	0	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0	100		
12	AS	169		LES FEDONS SUD	B064	0029		1 050 A			L	01	6 90	0,07	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,07	100		
12	AS	171		LES FEDONS SUD	B064	0016		1 050 A			L	01	16 30	0,16	C TA			0,03	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 15

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire		HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																			
		PBFF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																			
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION										LIVRE FONCIER					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
12	AS	173		LES FEDONS SUD	B064	0016		1 050A			L	01	8	0	GC TA			0,03	20		
															TS TA			0,16	100		
															C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0	100		
12	AS	175		LES FEDONS SUD	B064	0029		1 050A			L	01	5 94	0,05	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,05	100		
12	AS	177		LES FEDONS SUD	B064	0018		1 050A			L	01	7 69	0,07	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,07	100		
12	AS	179		LES FEDONS SUD	B064	0017		1 050A			L	01	8 14	0,07	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,07	100		
12	AS	183		CANTEMERLE NORD	B036	0077		1 050A			L	02	VAGUE	1 34	0	EP					
12	AS	186		CANTEMERLE NORD	B036	0073		1 050A			L	01	5 62	0,05	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,05	100		
12	AS	198		LES FEDONS SUD	B064	0018		1 050A			L	01	2	0	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0	100		
12	AS	199		LES FEDONS SUD	B064	0018		1 050A			L	01	22	0	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0	100		
12	AS	201		LES FEDONS SUD	B064	0018		1 050A			L	01	4 36	0,05	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,05	100		
12	AS	203		CANTEMERLE NORD	B036	0077		1 050A			L	01	6 03	0,07	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,07	100		
12	AS	206		CANTEMERLE NORD	B036	0057		1 050A			L	01	69	0	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0	100		
12	AS	209		CANTEMERLE NORD	B036	0073		1 050A			L	01	1 22	0,02	C TA			0	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 16

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005								
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																						
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
12	AS	228		CANTEMERLE NORD	B036	0074		1 050A		L	01		4 67	0,05		GC TA			0 20			
																TS TA			0,02 100			
																C TA			0,01 20			
																GC TA			0,01 20			
																TS TA			0,05 100			
06	AT	40		SUES SUD	B162			1 050A		BR	01	PIN	3 24 90	1,97		C TA			0,39 20			
																GC TA			0,39 20			
																TS TA			1,97 100			
06	AT	80		BONRECUEIL NORD	B017			1 050A		L	01		10 45	0,09		C TA			0,02 20			
																GC TA			0,02 20			
																TS TA			0,09 100			
12	AX	212		LES FEDONS	B061	0169		1 050A		L	02	VAGUE	77	0		C TA			0 20			
																GC TA			0 20			
																TS TA			0 100			
12	AX	219		LES FEDONS	B061	0154		1 050A		L	01		4 26	0,05		C TA			0,01 20			
																GC TA			0,01 20			
																TS TA			0,05 100			
12	AX	222		LES FEDONS	B061	0155		1 050A		L	01		76	0		C TA			0 20			
																GC TA			0 20			
																TS TA			0 100			
12	AX	223		LES FEDONS	B061	0156		1 050A		L	01		5 28	0,05		C TA			0,01 20			
																GC TA			0,01 20			
																TS TA			0,05 100			
12	AX	232		LES FEDONS	B061	0183		1 050A		L	01		2 62	0,02		C TA			0 20			
																GC TA			0 20			
																TS TA			0,02 100			
12	AX	236		LES FEDONS	B061	0182		1 050A		L	01		42	0		C TA			0 20			
																GC TA			0 20			
																TS TA			0 100			
12	AX	238		LES FEDONS	B061	0177		1 050A		L	01		12	0		C TA			0 20			
																GC TA			0 20			
																TS TA			0 100			
12	AX	241		LES FEDONS	B061	0176		1 050A		L	01		4 30	0,05		C TA			0,01 20			
																GC TA			0,01 20			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 17

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	400005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																					
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
12	AX	243		LES FEDONS	B061	0172		1 050A			L 01		71		0	TS TA			0,05	100	
12	AX	245		LES FEDONS	B061	0175		1 050A			S		36		0	C TA				0	20
12	AX	247		LES FEDONS	B061	0174		1 050A			L 01		40		0	GC TA				0	20
12	AX	250		LES FEDONS	B061	0173		1 050A			L 01		39		0	TS TA				0	100
12	AX	266		LES FEDONS	B061	0155		1 050A			L 01		13		0	C TA				0	20
12	AX	276		LES FEDONS	B061	0157		1 050A			L 01		1 12		0	GC TA				0	20
12	AX	278		LES FEDONS	B061	0160		1 050A			L 02	VAGUE	10 66		0,02	TS TA				0	100
12	AX	282		LES FEDONS	B061	0169		1 050A			L 02	VAGUE	2 99		0	C TA				0	20
71	AY	1		ROQUE ROUSSE OUEST	B141			1 050A			L 02	VAGUE	17 66 20		3,73	GC TA				0,75	20
71	AY	5		ROQUE ROUSSE OUEST	B141			1 050A			L 02	VAGUE	5 98 60		1,27	TS TA				3,73	100
71	AY	14		ROQUE ROUSSE OUEST	B141			1 050A			L 02	VAGUE	4 29 20		0,91	C TA				0,25	20
71	AY	24		ROQUE ROUSSE OUEST	B141			1 050A			L 02	VAGUE	89 60		0,19	GC TA				0,18	20
91	AY	27		ROQUE ROUSSE OUEST	B141			1 050A			BR 01	PIN	2 50 40		1,52	TS TA				0,91	100
																C TA				0,04	20
																GC TA				0,04	20
																TS TA				0,19	100
																C TA				0,3	20

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 18

ANNEE DE MAJ		DEP DIR		COM		TRES		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL			
2022		13 2		050 LAMBESC		118												+00005			
Propriétaire																					
HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC COM COMMUNE DE LAMBESC																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION						LIVRE FONCIER					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
71	AY	28		ROQUE ROUSSE OUEST	B141			1 050 A		BR	01	PIN	4 23 40	2,58		GC TA			0,3 20		
																TS TA			1,52 100		
																C TA			0,52 20		
71	AY	73		LE PETIT BADASSET	B113			1 050 A		L	02	VAGUE	2 26 40	0,47		GC TA			0,52 20		
																TS TA			2,58 100		
																C TA			0,09 20		
																GC TA			0,09 20		
																TS TA			0,47 100		
71	AZ	5		GARACHON SUD	B071			1 050 A		BR	01	PIN	4 20 80	2,56		C TA			0,51 20		
																GC TA			0,51 20		
																TS TA			2,56 100		
91	AZ	6		GARACHON SUD	B071			1 050 A		BR	01	PIN	28 30	0,16		C TA			0,03 20		
																GC TA			0,03 20		
																TS TA			0,16 100		
91	AZ	112		GARACHON SUD	B071	0001		1 050 A		BR	01	PIN	2 28 22	1,38		C TA			0,28 20		
																GC TA			0,28 20		
																TS TA			1,38 100		
91	AZ	113		GARACHON SUD	B071	0001		1 050 A		BR	01	PIN	4 91 14	3		C TA			0,6 20		
																GC TA			0,6 20		
																TS TA			3 100		
71	AZ	117		GARACHON SUD	B071	0003		1 050 A		BR	01	PIN	1 99 04	1,22		C TA			0,24 20		
																GC TA			0,24 20		
																TS TA			1,22 100		
71	AZ	118		GARACHON SUD	B071	0003		1 050 A		BR	01	PIN	3 88 62	2,37		C TA			0,47 20		
																GC TA			0,47 20		
																TS TA			2,37 100		
12	AZ	186		LES FEDONS NORD	B063	0095		1 050 A		L	01		19 09	0,19		C TA			0,04 20		
																GC TA			0,04 20		
																TS TA			0,19 100		
12	AZ	193		LES FEDONS NORD	B063	0091		1 050 A		L	01		1 22	0,02		C TA			0 20		
																GC TA			0 20		
																TS TA			0,02 100		
12	AZ	199		LES FEDONS NORD	B063	0087		1 050 A		L	01		3 81	0,05		C TA			0,01 20		
																GC TA			0,01 20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 19

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																					
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																					
PROPRIÉTÉS NON BATIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
12	AZ	203		GARACHON SUD	B071	0001		1 050A			L	01	11 64	0,12	TS TA			0,05	100		
															C TA			0,02	20		
															GC TA			0,02	20		
															TS TA			0,12	100		
12	AZ	210		LES FEDONS NORD	B063	0092		1 050A			L	01	22	0	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0	100		
12	AZ	216		LES FEDONS NORD	B063	0095		1 050A			L	01	20	0	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0	100		
12	AZ	218		LES FEDONS NORD	B063	0201		1 050A			L	01	2	0	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0	100		
12	AZ	220		GARACHON SUD	B071	0001		1 050A			L	01	4 85	0,05	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,05	100		
12	AZ	222		GARACHON SUD	B071	0001		1 050A			L	01	22 20	0,21	C TA			0,04	20		
															GC TA			0,04	20		
															TS TA			0,21	100		
12	AZ	224		GARACHON SUD	B071	0003		1 050A			L	01	5 68	0,05	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,05	100		
12	AZ	226		GARACHON SUD	B071	0003		1 050A			L	01	18 74	0,19	C TA			0,04	20		
															GC TA			0,04	20		
															TS TA			0,19	100		
12	AZ	228		PIEDOUX	B121	0007		1 050A			L	01	27	0	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0	100		
12	AZ	230		PIEDOUX	B121	0007		1 050A			L	01	4 79	0,05	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,05	100		
71	AZ	234		PIEDOUX	B121	0007		1 050A			BR	01	15 62 18	9,52	C TA			1,9	20		
															GC TA			1,9	20		
															TS TA			9,52	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 20

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005						
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																				
PBFF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																				
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																				
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
12	AZ	250		PIEDOUX	B121	0076		1050A			L	01		133	0,02	C TA GC TA TS TA		0 20 0 20 0,02 100		
12	AZ	252		PIEDOUX	B121	0078		1050A			L	01		319	0,02	C TA GC TA TS TA		0 20 0 20 0,02 100		
12	AZ	258		LES FEDONS NORD	B063	0079		1050A			L	01		122	0,02	C TA GC TA TS TA		0 20 0 20 0,02 100		
12	AZ	260		LES FEDONS NORD	B063	0080		1050A			L	01		679	0,07	C TA GC TA TS TA		0,01 20 0,01 20 0,07 100		
12	AZ	262		LES FEDONS NORD	B063	0081		1050A			L	01		818	0,07	C TA GC TA TS TA		0,01 20 0,01 20 0,07 100		
12	AZ	264		LES FEDONS NORD	B063	0083		1050A			L	01		76	0	C TA GC TA TS TA		0 20 0 20 0 100		
12	AZ	266		LES FEDONS NORD	B063	0093		1050A			L	01		665	0,07	C TA GC TA TS TA		0,01 20 0,01 20 0,07 100		
12	AZ	268		LES FEDONS NORD	B063	0092		1050A			L	01		360	0,05	C TA GC TA TS TA		0,01 20 0,01 20 0,05 100		
12	AZ	271		LES FEDONS NORD	B063	0089		1050A		VE		02		888	7,72	C TA GC TA TS TA		1,54 20 1,54 20 7,72 100		
12	AZ	276		PIEDOUX	B121	0072		1050A		S				138	0					
12	AZ	282		PIEDOUX	B121	0062		1050A			L	01		300	0,02	C TA GC TA TS TA		0 20 0 20 0,02 100		
12	AZ	285		PIEDOUX	B121	0075		1050A			L	01		1194	0,12	C TA GC TA TS TA		0,02 20 0,02 20 0,12 100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 21

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMERO COMMUNAL	40005					
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																				
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																				
PROPRIÉTÉS NON BATIES																				
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
12	AZ	288		LES FEDONS NORD	B063	0091		1 050A			L 01		5 78	0,05	C TA		0,01	20		
															GC TA		0,01	20		
															TS TA		0,05	100		
12	AZ	290		LES FEDONS NORD	B063	0090		1 050A			L 01		14 18	0,14	C TA		0,03	20		
															GC TA		0,03	20		
															TS TA		0,14	100		
12	AZ	292		LES FEDONS NORD	B063	0088		1 050A			L 01		10 86	0,12	C TA		0,02	20		
															GC TA		0,02	20		
															TS TA		0,12	100		
71	BC	1		ROQUE ROUSSE EST	B140			1 050A			L 02	VAGUE	5 10 40	1,08	C TA		0,22	20		
															GC TA		0,22	20		
															TS TA		1,08	100		
71	BC	2		ROQUE ROUSSE EST	B140			1 050A			L 01		79 20	0,77	C TA		0,15	20		
															GC TA		0,15	20		
															TS TA		0,77	100		
97	BC	3		ROQUE ROUSSE EST	B140			1 050A			L 01		53 81	0,54	C TA		0,11	20		
															GC TA		0,11	20		
															TS TA		0,54	100		
97	BC	4		ROQUE ROUSSE EST	B140			1 050A			L 01		64 90	0,63	C TA		0,13	20		
															GC TA		0,13	20		
															TS TA		0,63	100		
97	BC	5		ROQUE ROUSSE EST	B140			1 050A			L 01		53 12	0,52	C TA		0,1	20		
															GC TA		0,1	20		
															TS TA		0,52	100		
97	BC	6		ROQUE ROUSSE EST	B140			1 050A			L 01		1 02 20	1,01	C TA		0,2	20		
															GC TA		0,2	20		
															TS TA		1,01	100		
97	BC	7		ROQUE ROUSSE EST	B140			1 050A			L 01		37 65	0,38	C TA		0,08	20		
															GC TA		0,08	20		
															TS TA		0,38	100		
97	BC	8		ROQUE ROUSSE EST	B140			1 050A			L 01		39 60	0,4	C TA		0,08	20		
															GC TA		0,08	20		
															TS TA		0,4	100		
97	BC	9		ROQUE ROUSSE EST	B140			1 050A			L 01		21 20	0,21	C TA		0,04	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 22

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005								
Propriétaire		HOTEL DE VILLE		6 BD DE LA REPUBLIQUE		13410 LAMBESC		COM COMMUNE DE LAMBESC														
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
71	BC	10		ROQUE ROUSSE EST	B140			1 050A		L	02	VAGUE	5 12 00	1,08		GC TA		0,04	20			
																TS TA		0,21	100			
																C TA		0,22	20			
																GC TA		0,22	20			
																TS TA		1,08	100			
05	BC	219		GARACHON	B070	0046		1 050A		L	01		2 17	0,02		C TA		0	20			
																GC TA		0	20			
																TS TA		0,02	100			
12	BC	220		GARACHON	B070	0047		1 050A		L	01		1 36	0,02		C TA		0	20			
																GC TA		0	20			
																TS TA		0,02	100			
12	BC	237		GARACHON	B070	0025		1 050A		L	01		10 59	0,09		C TA		0,02	20			
																GC TA		0,02	20			
																TS TA		0,09	100			
12	BC	259		GARACHON	B070	0034		1 050A		L	01		3 37	0,02		C TA		0	20			
																GC TA		0	20			
																TS TA		0,02	100			
12	BC	263		GARACHON	B070	0034		1 050A		L	01		1	0		C TA		0	20			
																GC TA		0	20			
																TS TA		0,02	100			
12	BC	272		GARACHON	B070	0025		1 050A		L	01		7 57	0,07		C TA		0,01	20			
																GC TA		0,01	20			
																TS TA		0,07	100			
12	BC	284		GARACHON	B070	0063		1 050A		L	01		2 83	0,02		C TA		0	20			
																GC TA		0	20			
																TS TA		0,02	100			
12	BC	286		GARACHON	B070	0045		1 050A		L	01		1 15	0		C TA		0	20			
																GC TA		0	20			
																TS TA		0	100			
12	BC	288		GARACHON	B070	0046		1 050A		L	01		55	0		C TA		0	20			
																GC TA		0	20			
																TS TA		0	100			
12	BC	290		GARACHON	B070	0045		1 050A		L	01		4 58	0,05		C TA		0,01	20			
																GC TA		0,01	20			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 23

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																					
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
12	BC	292		GARACHON	B070	0038		1 050A			L	01	8 84	0,09	TS	TA		0,05	100		
															C	TA		0,02	20		
															GC	TA		0,02	20		
															TS	TA		0,09	100		
12	BC	293		GARACHON	B070	0045		1 050A			L	01	18	0	C	TA		0	20		
															GC	TA		0	20		
															TS	TA		0	100		
05	BC	294		GARACHON	B070	0045		1 050A			L	01	30 30	0,3	C	TA		0,06	20		
															GC	TA		0,06	20		
															TS	TA		0,3	100		
18	BC	317		LE COUSSOU	B050	0149		1 050A			L	01	69 72	0,68	C	TA		0,14	20		
															GC	TA		0,14	20		
															TS	TA		0,68	100		
15	BD	41		LAVAL SUD	B094			1 050A			BT	02	46 00	0,19	C	TA		0,04	20		
															GC	TA		0,04	20		
															TS	TA		0,19	100		
15	BD	43		LAVAL SUD	B094			1 050A			BT	02	35 60	0,14	C	TA		0,03	20		
															GC	TA		0,03	20		
															TS	TA		0,14	100		
15	BD	47		LAVAL SUD	B094			1 050A			BT	02	32 20	0,12	C	TA		0,02	20		
															GC	TA		0,02	20		
															TS	TA		0,12	100		
20	BD	250		PIEDOUX EST	B122			1 050A			BT	02	16 20	0,07	C	TA		0,01	20		
															GC	TA		0,01	20		
															TS	TA		0,07	100		
06	BH	67		JUJANELLE	B086			1 050A			BT	02	16 76	0,07	C	TA		0,01	20		
															GC	TA		0,01	20		
															TS	TA		0,07	100		
71	BH	71		JUJANELLE	B086			1 050A			BT	02	3 23 20	1,29	C	TA		0,26	20		
															GC	TA		0,26	20		
															TS	TA		1,29	100		
18	BI	197		MONPLAISIR	B103			1 050A			T	02	22 72	13,47	C	TA		2,69	20		
															GC	TA		2,69	20		
															TS	TA		13,47	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 24

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005								
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																						
PBBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
18	BI	385		CAIRADES	B022	0258		1 050 A			T	02		22	0,14	C TA			0,03	20		
																GC TA			0,03	20		
																TS TA			0,14	100		
18	BI	389		CAIRADES	B022	0258		1 050 A			T	02		43	0,26	C TA			0,05	20		
																GC TA			0,05	20		
																TS TA			0,26	100		
17	BI	395		GARDIOLE	B074	0144		1 050 A			S			53 23	0	C TA			0	20		
97	BK	314		SAINT VICTOR	B153	0084		1 050 A			BT	02	CHVER	3 74	0,02	GC TA			0	20		
																TS TA			0,02	100		
																GC TA			0,02	100		
71	BL	9		LIBRAN	B097			1 050 A			BT	02	CHVER	1 15 20	0,47	C TA			0,09	20		
																GC TA			0,09	20		
																TS TA			0,47	100		
16	BL	77		LIBRAN	B097			1 050 A			BR	01	PIN	19 50	0,12	C TA			0,02	20		
																GC TA			0,02	20		
																TS TA			0,12	100		
71	BL	78		LIBRAN	B097			1 050 A			L	02	VAGUE	9 45 70	1,99	C TA			0,4	20		
																GC TA			0,4	20		
																TS TA			1,99	100		
90	BM	11		LES TAILLADES	B164			1 050 A			BT	02	CHVER	1 50 00	0,61	C TA			0,12	20		
																GC TA			0,12	20		
																TS TA			0,61	100		
07	BM	14		PARROT	B110			1 050 A			BT	02	CHVER	71 75	0,28	C TA			0,06	20		
																GC TA			0,06	20		
																TS TA			0,28	100		
07	BM	15		PARROT	B110			1 050 A			BT	02	CHVER	41 25	0,16	C TA			0,03	20		
																GC TA			0,03	20		
																TS TA			0,16	100		
07	BM	16		PARROT	B110			1 050 A			BT	02	CHVER	77 50	0,3	C TA			0,06	20		
																GC TA			0,06	20		
																TS TA			0,3	100		
07	BM	17		PARROT	B110			1 050 A			BT	02	CHVER	61 50	0,23	C TA			0,05	20		
																GC TA			0,05	20		
																TS TA			0,23	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 25

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMERO COMMUNAL	40005					
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																				
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																				
PROPRIÉTÉS NON BATIES																				
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
15	BM	18		PARROT	B110			1050A			BT	02	CHVER	17 50	0,07	C TA	0,01	20		
																GC TA	0,01	20		
																TS TA	0,07	100		
15	BM	19		PARROT	B110			1050A			BT	02	CHVER	14 40	0,05	C TA	0,01	20		
																GC TA	0,01	20		
																TS TA	0,05	100		
71	BM	20		PARROT	B110			1050A			BT	02	CHVER	10 25	0,05	C TA	0,01	20		
																GC TA	0,01	20		
																TS TA	0,05	100		
15	BM	21		PARROT	B110			1050A			BT	02	CHVER	15 00	0,07	C TA	0,01	20		
																GC TA	0,01	20		
																TS TA	0,07	100		
15	BM	22		PARROT	B110			1050A			BT	02	CHVER	30 88	0,12	C TA	0,02	20		
																GC TA	0,02	20		
																TS TA	0,12	100		
90	BM	23		PARROT	B110			1050A			BT	02	CHVER	46 90	0,19	C TA	0,04	20		
																GC TA	0,04	20		
																TS TA	0,19	100		
71	BM	24		PARROT	B110			1050A			BT	02	CHVER	56 78 30	22,64	C TA	4,53	20		
																GC TA	4,53	20		
																TS TA	22,64	100		
09	BM	30		PARROT	B110			1050A			BT	02	CHVER	4 17 25	1,67	C TA	0,33	20		
																GC TA	0,33	20		
																TS TA	1,67	100		
90	BM	32		PARROT	B110			1050A			BT	02	CHVER	24 25	0,09	C TA	0,02	20		
																GC TA	0,02	20		
																TS TA	0,09	100		
16	BM	33		PARROT	B110			1050A			BT	02	CHVER	58 25	0,23	C TA	0,05	20		
																GC TA	0,05	20		
																TS TA	0,23	100		
08	BM	36		GUIGNE OREILLE	B082			1050A			BT	02	CHVER	88 40	0,35	C TA	0,07	20		
																GC TA	0,07	20		
																TS TA	0,35	100		
04	BM	37		GUIGNE OREILLE	B082			1050A			BT	02	CHVER	4 95	0,02	C TA	0	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 26

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																						
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
18	BM	38		GUIGNE OREILLE	B082			1 050A		BT	02	CHVER	26 75	0,12	GC TA			0 20				
															TS TA			0,02 100				
															C TA			0,02 20				
															GC TA			0,02 20				
															TS TA			0,12 100				
															C TA			0,01 20				
															GC TA			0,01 20				
															TS TA			0,05 100				
04	BM	40		GUIGNE OREILLE	B082			1 050A		BT	02	CHVER	6 70	0,02	C TA			0 20				
															GC TA			0 20				
															TS TA			0,02 100				
04	BM	42		GUIGNE OREILLE	B082			1 050A		BT	02	CHVER	18 00	0,07	C TA			0,01 20				
															GC TA			0,01 20				
															TS TA			0,01 20				
08	BM	44		GUIGNE OREILLE	B082			1 050A		B			15 65	0	EP							
04	BM	45		GUIGNE OREILLE	B082			1 050A		BT	02	CHVER	30 65	0,12	C TA			0,02 20				
															GC TA			0,02 20				
															TS TA			0,12 100				
04	BM	47		GUIGNE OREILLE	B082			1 050A		BT	02	CHVER	23 25	0,09	C TA			0,02 20				
															GC TA			0,02 20				
															TS TA			0,09 100				
04	BM	49		GUIGNE OREILLE	B082			1 050A		BT	02	CHVER	27 00	0,12	C TA			0,02 20				
															GC TA			0,02 20				
															TS TA			0,12 100				
04	BM	50		GUIGNE OREILLE	B082			1 050A		BT	02	CHVER	14 65	0,05	C TA			0,01 20				
															GC TA			0,01 20				
															TS TA			0,05 100				
08	BM	52		GUIGNE OREILLE	B082			1 050A		B			19 30	0	EP							
04	BM	53		GUIGNE OREILLE	B082			1 050A		BT	02	CHVER	76 60	0,3	C TA			0,06 20				
															GC TA			0,06 20				
															TS TA			0,3 100				
08	BM	55		GUIGNE OREILLE	B082			1 050A		BT	02	CHVER	55 50	0,21	C TA			0,04 20				
															GC TA			0,04 20				
															TS TA			0,21 100				

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 27

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																					
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RC EXO	FRACTION EXO	% EXO	TC	Feuille
71	BM	56		GUIGNE OREILLE	B082			1 050 A		BT	02	CHVER	9 60 75	3,82	C TA			0,76	20		
															GC TA			0,76	20		
															TS TA			3,82	100		
08	BM	61		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	4 70	0,02	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0,02	100		
08	BM	62		DOUAU NORD	B059			1 050 A		B			59 00	0	EP			0	20		
15	BM	65		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	2 70	0	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0	100		
15	BM	66		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	7 50	0,02	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0,02	100		
15	BM	67		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	33 75	0,14	C TA			0,03	20		
															GC TA			0,03	20		
															TS TA			0,14	100		
08	BM	68		DOUAU NORD	B059			1 050 A		B			20 38	0	EP			0	20		
04	BM	69		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	22 88	0,09	C TA			0,02	20		
															GC TA			0,02	20		
															TS TA			0,09	100		
15	BM	70		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	17 00	0,07	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,07	100		
04	BM	71		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	13 88	0,05	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,05	100		
71	BM	72		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	24 39 50	9,74	C TA			1,95	20		
															GC TA			1,95	20		
															TS TA			9,74	100		
04	BM	73		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	3 60	0,02	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0,02	100		
08	BM	75		DOUAU NORD	B059			1 050 A		B			7 32	0	EP			0	20		
18	BM	80		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	23 50	0,09	C TA			0,02	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 28

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005								
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																						
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
09	BM	81		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	12 25	0,05		GC TA			0,02	20		
																TS TA			0,09	100		
																C TA			0,01	20		
																GC TA			0,01	20		
																TS TA			0,05	100		
71	BM	86		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	2 01 75	0,8		C TA			0,16	20		
																GC TA			0,16	20		
																TS TA			0,8	100		
04	BM	88		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	13 38	0,05		C TA			0,01	20		
																GC TA			0,01	20		
																TS TA			0,05	100		
71	BM	89		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	10 00	0,05		C TA			0,01	20		
																GC TA			0,01	20		
																TS TA			0,05	100		
04	BM	92		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	13 65	0,05		C TA			0,01	20		
																GC TA			0,01	20		
																TS TA			0,05	100		
04	BM	94		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	1 01 50	0,4		C TA			0,08	20		
																GC TA			0,08	20		
																TS TA			0,4	100		
71	BM	98		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	2 76 37	1,1		C TA			0,22	20		
																GC TA			0,22	20		
																TS TA			1,1	100		
08	BM	113		DOUAU NORD	B059			1 050 A		B			23 57	0		EP						
15	BM	114		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	50 13	0,21		C TA			0,04	20		
																GC TA			0,04	20		
																TS TA			0,21	100		
08	BM	115		DOUAU NORD	B059			1 050 A		B			50 50	0		EP						
71	BM	116		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	4 07 50	1,62		C TA			0,32	20		
																GC TA			0,32	20		
																TS TA			1,62	100		
08	BM	118		DOUAU NORD	B059			1 050 A		B			2 06 00	0		EP						
08	BM	120		DOUAU NORD	B059			1 050 A		B			49 00	0		EP						
71	BM	134		DOUAU NORD	B059			1 050 A		BT	02	CHVER	4 50 65	1,81		C TA			0,36	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 29

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	+00005								
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																						
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
90	BM	161		LES TAILLADES	B164	0010		1 050A		BT	02	CHVER	27 91 90	11,14		GC	TA		0,36	20		
																TS	TA		1,81	100		
																C	TA		2,23	20		
																GC	TA		2,23	20		
																TS	TA		11,14	100		
71	BN	1		LA PLAINE DE SEZE	B126			1 050A		BT	02	CHVER	23 55	0,09		C	TA		0,02	20		
																GC	TA		0,02	20		
																TS	TA		0,09	100		
71	BN	47		VALBONNETTE	B177			1 050A		BR	01	PIN	3 66 90	2,23		C	TA		0,45	20		
																GC	TA		0,45	20		
																TS	TA		2,23	100		
71	BN	50		VALBONNETTE	B177			1 050A		BT	02	CHVER	1 31 25	0,52		C	TA		0,1	20		
																GC	TA		0,1	20		
																TS	TA		0,52	100		
19	BN	128		LA BAUME	B005			1 050A		BT	02	CHVER	63 75	0,26		C	TA		0,05	20		
																GC	TA		0,05	20		
																TS	TA		0,26	100		
71	BN	129		LA BAUME	B005			1 050A		S			85	0		EP						
71	BN	130		LA BAUME	B005			1 050A		BT	02	CHVER	12 50	0,05		C	TA		0,01	20		
																GC	TA		0,01	20		
																TS	TA		0,05	100		
02	BN	132		LA BAUME	B005			1 050A		BT	02	CHVER	45 00	0,19		C	TA		0,04	20		
																GC	TA		0,04	20		
																TS	TA		0,19	100		
78	BN	138		VALBONNETTE	B177	0115		1 050A		BR	01	PIN	6 45	0,05		C	TA		0,01	20		
																GC	TA		0,01	20		
																TS	TA		0,05	100		
71	BO	4		ROQUEVENTRENE	B142			1 050A		BT	02	CHVER	48 50	0,19		C	TA		0,04	20		
																GC	TA		0,04	20		
																TS	TA		0,19	100		
08	BO	8		ROQUEVENTRENE	B142			1 050A		BT	02	CHVER	80 95	0,33		C	TA		0,07	20		
																GC	TA		0,07	20		
																TS	TA		0,33	100		
09	BO	11		ROQUEVENTRENE	B142			1 050A		BT	02	CHVER	42 50	0,16		C	TA		0,03	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 30

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMERO COMMUNAL	40005						
Propriétaire			HOTEL DE VILLE			6 BD DE LA REPUBLIQUE			13410 LAMBESC			PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC									
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
08	BO	12		ROQUEVENTRENE	B142			1050A		BT	02	CHVER	15 08	0,07	GC TA			0,03	20		
															TS TA			0,16	100		
															C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,07	100		
08	BO	14		ROQUEVENTRENE	B142			1050A		BT	02	CHVER	10 90	0,05	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,05	100		
71	BO	15		ROQUEVENTRENE	B142			1050A		BT	02	CHVER	15 83 75	6,31	C TA			1,26	20		
															GC TA			1,26	20		
															TS TA			6,31	100		
71	BO	21		ROQUEVENTRENE	B142			1050A		BT	02	CHVER	28 00	0,12	C TA			0,02	20		
															GC TA			0,02	20		
															TS TA			0,12	100		
08	BO	22		ROQUEVENTRENE	B142			1050A		B			43 15	0	EP						
08	BO	23		ROQUEVENTRENE	B142			1050A		B			7 50	0	EP						
71	BO	35		ROQUEVENTRENE	B142			1050A		BT	02	CHVER	21 61 25	8,61	C TA			1,72	20		
															GC TA			1,72	20		
															TS TA			8,61	100		
08	BO	36		ROQUEVENTRENE	B142			1050A		BT	02	CHVER	80 00	0,33	C TA			0,07	20		
															GC TA			0,07	20		
															TS TA			0,33	100		
08	BO	38		CARESTIE	B037			1050A		BT	02	CHVER	47 75	0,19	C TA			0,04	20		
															GC TA			0,04	20		
															TS TA			0,19	100		
71	BO	39		CARESTIE	B037			1050A		BT	02	CHVER	8 98 12	3,59	C TA			0,72	20		
															GC TA			0,72	20		
															TS TA			3,59	100		
09	BO	40		CARESTIE	B037			1050A		BT	02	CHVER	33 92	0,14	C TA			0,03	20		
															GC TA			0,03	20		
															TS TA			0,14	100		
10	BO	42		CARESTIE	B037			1050A		BT	02	CHVER	26 88	0,12	C TA			0,02	20		
															GC TA			0,02	20		
															TS TA			0,12	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 31

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ						NUMERO COMMUNAL	40005						
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																						
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION										LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
10	BO	44		BESSAIRE	B245			1050A			BT	02	CHVER	24 62	0,09	C TA			0,02	20		
																GC TA			0,02	20		
																TS TA			0,09	100		
09	BO	45		BESSAIRE	B245			1050A			BT	02	CHVER	7 65	0,02	C TA			0	20		
																GC TA			0	20		
																TS TA			0,02	100		
71	BO	47		BESSAIRE	B245			1050A			BT	02	CHVER	39 40 00	15,72	C TA			3,14	20		
																GC TA			3,14	20		
																TS TA			15,72	100		
71	BO	48		LA COUELLE NORD	B045			1050A			BT	02	CHVER	23 33 75	9,31	C TA			1,86	20		
																GC TA			1,86	20		
																TS TA			9,31	100		
71	BO	58		LA COUELLE NORD	B045			1050A			BT	02	CHVER	60 35 70	24,07	C TA			4,81	20		
																GC TA			4,81	20		
																TS TA			24,07	100		
08	BO	61		LA COUELLE NORD	B045			1050A			B		20 65	0		EP						
09	BO	67		LA COUELLE NORD	B045			1050A			BT	02	CHVER	43 75	0,16	C TA			0,03	20		
																GC TA			0,03	20		
																TS TA			0,16	100		
71	BO	85		LA COUELLE NORD	B045			1050A			BT	02	CHVER	36 98 25	14,76	C TA			2,95	20		
																GC TA			2,95	20		
																TS TA			14,76	100		
71	BO	87		LA COUELLE NORD	B045			1050A			BT	02	CHVER	86 88	0,35	C TA			0,07	20		
																GC TA			0,07	20		
																TS TA			0,35	100		
71	BO	88		PIERREFEU	B123			1050A			BT	02	CHVER	77 50	0,3	C TA			0,06	20		
																GC TA			0,06	20		
																TS TA			0,3	100		
71	BO	89		PIERREFEU	B123			1050A			BT	02	CHVER	18 20 00	7,25	C TA			1,45	20		
																GC TA			1,45	20		
																TS TA			7,25	100		
71	BO	96		PIERREFEU	B123			1050A			BT	02	CHVER	10 51 25	4,2	C TA			0,84	20		
																GC TA			0,84	20		
																TS TA			4,2	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 32

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																					
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RC EXO	FRACTION EXO	% EXO	TC	Feuille
71	BO	104		VALLONS DE JANET	B180			1050A		BT	02	CHVER	25 34 65	10,11	C TA			2,02	20		
															GC TA			2,02	20		
															TS TA			10,11	100		
71	BO	109		VALLONS DE JANET	B180			1050A		BT	02	CHVER	26 68 85	10,65	C TA			2,13	20		
															GC TA			2,13	20		
															TS TA			10,65	100		
11	BO	110		VALLONS DE JANET	B180			1050A		BR	01	PIN	9 13	0,05	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,05	100		
71	BO	113		TOUR DE JANET NORD	B171			1050A		BT	02	CHVER	10 89 38	4,34	C TA			0,87	20		
															GC TA			0,87	20		
															TS TA			4,34	100		
18	BO	116		CARESTIE	B037	0038		1050A		BT	02	CHVER	47 75	0,19	C TA			0,04	20		
															GC TA			0,04	20		
															TS TA			0,19	100		
08	BO	121		ROQUEVENTRENE	B142	0007		1050A		BT	02	CHVER	35 00	0,14	C TA			0,03	20		
															GC TA			0,03	20		
															TS TA			0,14	100		
71	BO	126		PIERREFEU	B123	0097		1050A		BT	02	CHVER	24 17 75	9,64	C TA			1,93	20		
															GC TA			1,93	20		
															TS TA			9,64	100		
71	BO	128		VALLON DE CALANDRE NORD	B178	0098		1050A		BT	02	CHVER	15 81 88	6,31	C TA			1,26	20		
															GC TA			1,26	20		
															TS TA			6,31	100		
08	BP	17		LA COUELLE SUD	B046			1050A		BT	02	CHVER	16 01	0,07	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,07	100		
04	BR	205		CAMEJEAN OUEST	B029	0055		1050A		L	01		1 21	0,02	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0,02	100		
05	BR	206		CAMEJEAN OUEST	B029	0055		1050A		L	01		87	0	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0	100		
07	BR	222		CAMEJEAN OUEST	B029	0054		1050A		L	01		2 57	0,02	C TA			0	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 33

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMERO COMMUNAL	+00005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																						
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																						
PROPRIÉTÉS NON BATIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
03	BW	64		JANET NORD	B083			1 050A		BR	01	PIN	89 30	0,54	GC TA			0 20				
															TS TA			0,02 100				
															C TA			0,11 20				
															GC TA			0,11 20				
															TS TA			0,54 100				
08	BW	92		JANET NORD	B083			1 050A		L			22 60	0	C TA			0 20				
08	BW	93		JANET NORD	B083			1 050A		B			37 60	0	C TA			0 20				
11	BW	195		TOUR DE JANET	B170			1 050A		BT	02	CHVER	1 90 40	0,75	C TA			0,15 20				
															GC TA			0,15 20				
															TS TA			0,75 100				
11	BW	196		TOUR DE JANET	B170			1 050A		BT	02	CHVER	43 00	0,16	C TA			0,03 20				
															GC TA			0,03 20				
															TS TA			0,16 100				
04	BW	245		TOUR DE JANET	B170	0202		1 050A		BT	02	CHVER	14 90	0,07	C TA			0,01 20				
															GC TA			0,01 20				
															TS TA			0,07 100				
71	BW	248		TOUR DE JANET	B170	0165		1 050A		BR	01	PIN	3 01 70	1,83	C TA			0,37 20				
															GC TA			0,37 20				
															TS TA			1,83 100				
82	BX	255		PIEDCAU NORD	B119	0191		1 050A		L	01		95	0	C TA			0 20				
															GC TA			0 20				
															TS TA			0 100				
07	BY	20		PIEDCAU SUD	B120			1 050A		BR	01	PIN	54 80	0,33	C TA			0,07 20				
															GC TA			0,07 20				
															TS TA			0,33 100				
19	BZ	310		GARGORY SUD	B076	0001		1 050A		S			22 86	0	C TA			0 20				
94	BZ	311		GARGORY SUD	B076	0001		1 050A		AB	02		9 36	28,64	C TA			0 20				
19	CD	249		LA CHAPUSSE SUD	B041	0234		1 050A		S			8	0	C TA			0 20				
71	CH	21		SEISSON OUEST	B159			1 050A		BR	01	PIN	2 22 40	1,36	C TA			0,27 20				
															GC TA			0,27 20				
															TS TA			1,36 100				
94	CH	53		SEISSON OUEST	B159			1 050A		BR	01	PIN	21 18	0,14	C TA			0,03 20				
															GC TA			0,03 20				
															TS TA			0,14 100				

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMERO COMMUNAL	40005						
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																					
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RC EXO	FRACTION EXO	% EXO	TC	Feuille
71	CH	120		PIEUPOUGNET	B124			1050A		BR	01	PIN	11 69 40	7,13	C TA			1,43	20		
															GC TA			1,43	20		
															TS TA			7,13	100		
94	CH	123		PIEUPOUGNET	B124			1050A		BR	01	PIN	9 92	0,07	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,01	20		
17	CH	139		PIEUPOUGNET	B124		1	050A	A	BR	01	PIN	1 12 00		C TA			0,12	20		
													1 00 00	0,61	GC TA			0,12	20		
															TS TA			0,61	100		
07	CK	26		TENSE	B166			050A	Z	S	BR	01	PIN	12 00	0	C TA			0,06	20	
								1050A					50 50	0,3	GC TA			0,06	20		
															TS TA			0,3	100		
71	CL	24		SAINT MARC SUD	B148			1050A		BR	01	PIN	67 10	0,4	C TA			0,08	20		
															GC TA			0,08	20		
															TS TA			0,4	100		
71	CL	34		SALET	B156			1050A		BT	02	CHVER	27 37 20	10,91	C TA			2,18	20		
															GC TA			2,18	20		
															TS TA			10,91	100		
08	CL	52		CABRIERES HAUT	B020			1050A		L			3 22	0	EP			0,06	20		
94	CL	76		CABRIERES HAUT	B020			1050A		L	01		31 65	0,3	C TA			0,06	20		
															GC TA			0,06	20		
															TS TA			0,3	100		
71	CL	77		CABRIERES HAUT	B020			1050A		BR	01	PIN	17 05 20	10,39	C TA			2,08	20		
															GC TA			2,08	20		
															TS TA			10,39	100		
71	CL	164		SAINT MARC SUD	B148	0028		1050A		BR	01	PIN	45 43	0,28	C TA			0,06	20		
															GC TA			0,06	20		
															TS TA			0,28	100		
02	CM	9		GRAND CROIGNES	B078			1050A		BT	02	CHVER	8 40	0,02	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0,02	100		
20	CM	233		CABRIERES	B019	0168		1050A		L	01		8 84	0,09	C TA			0,02	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 35

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																					
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
02	CM	366		GRAND CROIGNES	B078	0008		1 050A		L	01		2 17	0,02	GC	TA			0,02	20	
															TS	TA			0,09	100	
															C	TA			0	20	
															GC	TA			0	20	
71	CM	368		LES PONNES	B132	0077		1 050A		BT	02	CHVER	1 07 70	0,42	TS	TA			0,02	100	
															C	TA			0,08	20	
															GC	TA			0,08	20	
															TS	TA			0,42	100	
82	CN	24	9001	LOT SAINT LOUIS	A102			1 050A		A	L	01	28 58								
													28 35	0,28	C	TA			0,06	20	
															GC	TA			0,06	20	
															TS	TA			0,28	100	
12	CN	49		BOIMAU EST	B013			1 050A		Z	S		23	0							
19	CN	128		BOIMAU EST	B013			1 050A			S		38 40	0							
19	CN	129		BOIMAU EST	B013			1 050A			S		60	0							
19	CN	129		BOIMAU EST	B013			1 050A			S		28 00	0							
98	CN	135		BERTOIRE SUD	B009			1 050A			S		20	0							
91	CN	137		BERTOIRE SUD	B009			1 050A		BR	01	PIN	9 60	0,05	C	TA			0,01	20	
															GC	TA			0,01	20	
															TS	TA			0,05	100	
08	CN	146		LAVALDENAN	B095			1 050A		B			32 50	0							
77	CN	362		BOIMAU EST	B013	0107		1 050A		L	02	VAGUE	1 15	0	C	TA			0	20	
															GC	TA			0	20	
															TS	TA			0	100	
81	CN	363		BOIMAU EST	B013	0119		1 050A		L	01		5 48	0,05	C	TA			0,01	20	
															GC	TA			0,01	20	
															TS	TA			0,05	100	
17	CN	442		BERTOIRE SUD	B009	0145		1 050A		L	02	VAGUE	16	0	C	TA			0	20	
															GC	TA			0	20	
															TS	TA			0	100	
17	CN	447		BERTOIRE SUD	B009	0444		1 050A		BR	01	PIN	8 94	0,05	C	TA			0,01	20	
															GC	TA			0,01	20	
															TS	TA			0,05	100	
17	CN	448		BERTOIRE SUD	B009	0444		1 050A		L	01		15 30	0,14	C	TA			0,03	20	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 36

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005								
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																						
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																						
PROPRIÉTÉS NON BATIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
17	CN	451		BERTOIRE SUD	B009	0444		1 050A			L	01	47 36	0,47		GC TA			0,03	20		
																TS TA			0,14	100		
																C TA			0,09	20		
																GC TA			0,09	20		
																TS TA			0,47	100		
17	CN	456		BERTOIRE SUD	B009	0138		1 050A			L	01	2 20	0,02		C TA			0	20		
																GC TA			0	20		
																TS TA			0,02	100		
17	CN	457		BERTOIRE SUD	B009	0444		1 050A			BR	01	2 07	0,02		C TA			0	20		
																GC TA			0	20		
																TS TA			0,02	100		
17	CN	458		BERTOIRE SUD	B009	0138		1 050A			BR	01	14 36	0,09		C TA			0,02	20		
																GC TA			0	20		
																TS TA			0,02	100		
17	CN	458		BERTOIRE SUD	B009	0138		1 050A			BR	01	14 36	0,09		C TA			0,02	20		
																GC TA			0,02	20		
																TS TA			0,09	100		
19	CN	459		BERTOIRE SUD	B009	0138		1 050A			BR	01	33 91	0,21		C TA			0,04	20		
																GC TA			0,04	20		
																TS TA			0,21	100		
81	CN	460		BERTOIRE SUD	B009	0444		1 050A			BR	01	2 46 17	1,5		C TA			0,3	20		
																GC TA			0,3	20		
																TS TA			1,5	100		
17	CN	461		BERTOIRE SUD	B009	0444		1 050A			BR	01	7 40	0,05		C TA			0,01	20		
																GC TA			0,01	20		
																TS TA			0,05	100		
17	CN	591		BERTOIRE SUD	B009	0145		1 050A			L	01	30 72	0,3		C TA			0,06	20		
																GC TA			0,06	20		
																TS TA			0,3	100		
17	CN	592		BERTOIRE SUD	B009	0150		1 050A			L	01	1 91 43	1,88		C TA			0,38	20		
																GC TA			0,38	20		
																TS TA			1,88	100		
17	CN	593		BERTOIRE SUD	B009	0145		1 050A			L	01	61 15	0,61		C TA			0,12	20		
																GC TA			0,12	20		
																TS TA			0,61	100		
17	CN	594		BERTOIRE SUD	B009	0150		1 050A			S		54 75	0		C TA			0	20		
85	CN	597		BERTOIRE SUD	B009	0136		1 050A			L	01	2 08	0,02		C TA			0	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 37

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005								
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																						
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
85	CN	599		BERTOIRE SUD	B009	0136		1 050A		BR	01	PIN	1 77 19	1,08	GC	TA		0	20			
															TS	TA		0,02	100			
															C	TA		0,22	20			
															GC	TA		0,22	20			
															TS	TA		1,08	100			
98	CN	612		BERTOIRE SUD	B009	0254		1 050A		S			4 35	0								
98	CN	616		BERTOIRE SUD	B009			1 050A		S			1 32	0								
17	CN	656		BERTOIRE SUD	B009	0596		1 050A		L	01		96 85	0,96	C	TA		0,19	20			
															GC	TA		0,19	20			
															TS	TA		0,96	100			
17	CN	657		BERTOIRE SUD	B009	0596		1 050A		S			18	0								
17	CN	658		BERTOIRE SUD	B009	0596		1 050A		L	01		20 54	0,21	C	TA		0,04	20			
															GC	TA		0,04	20			
															TS	TA		0,21	100			
17	CN	659		BERTOIRE SUD	B009	0596		1 050A		L	01		26 58	0,26	C	TA		0,05	20			
															GC	TA		0,05	20			
															TS	TA		0,26	100			
85	CN	688		BOIMAU EST	B013	0099		1 050A		L	01		11 37	0,12	C	TA		0,02	20			
															GC	TA		0,02	20			
															TS	TA		0,12	100			
98	CN	728		BERTOIRE SUD	B009	0253		1 050A		S			1 12 70	0								
95	CN	765		BOIMAU EST	B013	0080		1 050A		L	01		5 91	0,05			EP					
90	CN	863	5443	AV LEO LAGRANGE	0458	0145		1 050A		S			1 20 91	0								
90	CN	864	5864	AV LEO LAGRANGE	0458	0145		1 050A		S			2 00 08	0								
15	CN	902		BERTOIRE SUD	B009	0145		1 050A		L	01		20 57	0,21	C	TA		0,04	20			
															GC	TA		0,04	20			
															TS	TA		0,21	100			
15	CN	904		BERTOIRE SUD	B009	0145		1 050A		L	01		92 51	0,91	C	TA		0,18	20			
															GC	TA		0,18	20			
															TS	TA		0,91	100			
86	CO	4		PETT CHAMP VERT	B114			1 050A		S			14 31	0								
71	CO	5		PETT CHAMP VERT	B114			1 050A		S			18 07	0			EP					
71	CO	43		CHAMP SEC	B038			1 050A		L	02	VAGUE	6 80	0,02	C	TA		0	20			
															GC	TA		0	20			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 38

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																					
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																					
PROPRIÉTÉS NON BATIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
84	CO	260		PLAINE DE BERTOIRE	B125	0245		1 050A			L	01	2 10 52	2,06	TS	TA			0,02	100	
															C	TA			0,41	20	
															GC	TA			0,41	20	
84	CO	262		PLAINE DE BERTOIRE	B125	0065		1 050A			L	01	29 13	0,28	TS	TA			2,06	100	
															C	TA			0,06	20	
															GC	TA			0,06	20	
															TS	TA			0,28	100	
81	CO	318		BOIMEAU OUEST	B014			1 050A			AG	02	54	0,77	C	TA					
19	CO	329		BOIMEAU OUEST	B014	0075		1 050A			L	01	4 00	0,05	C	TA			0,01	20	
															GC	TA			0,01	20	
															TS	TA			0,05	100	
19	CO	330		BOIMEAU OUEST	B014	0074		1 050A			L	01	35	0	C	TA			0	20	
															GC	TA			0	20	
															TS	TA			0	100	
19	CO	331		BOIMEAU OUEST	B014	0074	1	050A	A		L	01	7 88		C	TA			0,01	20	
													7 32	0,07	GC	TA			0,01	20	
															TS	TA			0,07	100	
19	CO	332		BOIMEAU OUEST	B014	0074		050A	Z		S		56	0	C	TA			0	20	
								1 050A			L	01	5	0	GC	TA			0	20	
															TS	TA			0	100	
19	CO	333		BOIMEAU OUEST	B014	0076		1 050A			L	01	17 84	0,16	C	TA			0,03	20	
															GC	TA			0,03	20	
															TS	TA			0,16	100	
19	CO	334		BOIMEAU OUEST	B014	0075		1 050A			L	01	64 91	0,63	C	TA			0,13	20	
															GC	TA			0,13	20	
															TS	TA			0,63	100	
19	CO	357		PLAINE DE BERTOIRE	B125	0065		1 050A			S		82	0	C	TA					
84	CO	529		BOIMAU EST	B013	0075		1 050A			S		20	0	C	TA					
19	CO	531		BOIMAU EST	B013	0075		1 050A			S		5 34	0	C	TA					
91	CO	595		CHAMP SEC	B038	0046		1 050A			BT	02	12	0	C	TA			0	20	
												CHVER			GC	TA			0	20	
															TS	TA			0	100	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 39

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005								
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																						
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
91	CO	646		BOIMEAU OUEST	B014	0146		050A			L		4 00	0		EP						
19	CO	702		PLAINE DE BERTOIRE	B125	0065		050A			L	01	8	0		C TA			0	20		
																GC TA			0	20		
																TS TA			0	100		
81	CO	844	24	ALL JEAN AICARD	0390	0251		050A	J	T	04		58 04			C TA			0,63	20		
													48 04	3,17		GC TA			0,63	20		
														0		TS TA			3,17	100		
19	CO	846	6	AV CLEMENT FAUCHIER	0166	0065		050A	K	S			10 00	0		C TA				0,09	20	
													51 75			GC TA				0,09	20	
													45 81	0,45		TS TA				0,45	100	
														0								
14	CO	854		BOIMEAU OUEST	B014	0067		050A	K	S			5 94	0		C TA						
80	CO	863		BOIMEAU OUEST	B014	0067		050A		S			7 67	0		C TA						
													9 18			GC TA						
													5 96	3,52		TS TA						
														0								
14	CO	864	9220	AV DU 8 MAI 1945	0325	0065		050A	K	S			3 22	0		C TA						
12	CO	880		PLAINE DE BERTOIRE	B125	0065		050A		S			7 33	0		GC TA						
													1 25 00			TS TA				3,52	100	
														0								
19	CO	883		PLAINE DE BERTOIRE	B125	0065		050A	K	S			25 00	0		C TA						
													3 36	0		GC TA						
																TS TA						
19	CO	910	5910	PLAINE DE BERTOIRE	B125	0065		050A		AB	02		1 40	4,29		C TA						
19	CO	911	5911	PLAINE DE BERTOIRE	B125	0065		050A		BT	02		47	0		GC TA						
																TS TA						
19	CO	913	5913	PLAINE DE BERTOIRE	B125	0065		050A		BT	02		8 31	0,02		C TA						

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 40

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005								
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																						
PBFF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
19	CO	915		PLAINE DE BERTOIRE	B125	0065		1 050A		S			14 16	0	GC	TA			0	20		
08	CO	963	5963	BOIMEAU OUEST	B014	0094		1 050A		L	02	VAGUE	90	0	TS	TA			0,02	100		
19	CO	969		PLAINE DE BERTOIRE	B125	0065		1 050A		L	01		1 67 42	1,64	GC	TA			0,33	20		
91	CO	971		PLAINE DE BERTOIRE	B125	0065		1 050A		BT	02	CHIVER	23 69	0,09	GC	TA			0,02	20		
91	CO	972		PLAINE DE BERTOIRE	B125	0065		1 050A		BT	02	CHIVER	1 46 79	0,59	GC	TA			0,12	20		
91	CO	985		CHAMP SEC	B038	0049		1 050A		BT	02	CHIVER	5 12	0,02	GC	TA			0,12	20		
19	CO	1014		PLAINE DE BERTOIRE	B125	0065		1 050A		L	02	VAGUE	71 49	0,14	GC	TA			0,59	100		
19	CO	1017		PLAINE DE BERTOIRE	B125	0065		1 050A		L	02	VAGUE	2 14	0	GC	TA			0,02	100		
19	CO	1019		PLAINE DE BERTOIRE	B125	0065		1 050A		L	02	VAGUE	9 28	0,02	GC	TA			0,03	20		
91	CO	1202		PLAINE DE BERTOIRE	B125	0064		1 050A		BT	02	CHIVER	4 10 55	1,64	GC	TA			0,03	20		
02	CP	17		VALLON ROUGE	B181			1 050A		BT	02	CHIVER	9 80	0,05	GC	TA			0,33	20		
91	CP	19		VALLON ROUGE	B181			1 050A		BT	02	CHIVER	15 40	0,07	GC	TA			0,33	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 41

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMERO COMMUNAL	40005						
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																					
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
04	CP	25		VALLON ROUGE	B181			1 050 A		BT	02	CHVER	8 00	0,02	GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,07	100		
															C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0,02	100		
04	CP	26		VALLON ROUGE	B181			1 050 A		BT	02	CHVER	19 30	0,07	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,02	100		
															C TA			0,01	20		
															GC TA			0,02	20		
															TS TA			0,12	100		
71	CP	28		VALLON ROUGE	B181			1 050 A		E	01	CANAL	15	0,12	C TA			0,02	20		
															GC TA			0,02	20		
															TS TA			0,12	100		
91	CP	32		VALLON ROUGE	B181			1 050 A		BT	02	CHVER	12 10	0,05	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,05	100		
04	CP	33		VALLON ROUGE	B181			1 050 A		BT	02	CHVER	7 90	0,02	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0,02	100		
04	CP	34		VALLON ROUGE	B181			1 050 A		BT	02	CHVER	38 40	0,16	C TA			0,03	20		
															GC TA			0,03	20		
															TS TA			0,16	100		
71	CP	131		CROIGNES PONANT	B054			1 050 A		BT	02	CHVER	2 25 20	0,89	C TA			0,18	20		
															GC TA			0,18	20		
															TS TA			0,89	100		
08	CP	138		CROIGNES PONANT	B054			1 050 A		B			6 80	0	C TA			EP			
71	CP	139		CROIGNES PONANT	B054			1 050 A		BT	02	CHVER	2 89 20	1,15	C TA			0,23	20		
															GC TA			0,23	20		
															TS TA			1,15	100		
71	CP	176		CROIGNES PONANT	B054			1 050 A		BT	02	CHVER	3 36 10	1,34	C TA			0,27	20		
															GC TA			0,27	20		
															TS TA			1,34	100		
71	CP	187		CROIGNES PONANT	B054			1 050 A		BT	02	CHVER	1 62 50	0,66	C TA			0,13	20		
															GC TA			0,13	20		
															TS TA			0,66	100		
04	CP	192		CROIGNES PONANT	B054			1 050 A		BT	02	CHVER	7 20	0,02	C TA			0	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 42

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire			HOTEL DE VILLE			6 BD DE LA REPUBLIQUE			13410 LAMBESC			COM COMMUNE DE LAMBESC										
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
91	CP	194		CROIGNES PONANT	B054			1 050A		BT	02	CHVER	45 70	0,19	GC TA			0	20			
															TS TA			0,02	100			
															C TA			0,04	20			
															GC TA			0,04	20			
															TS TA			0,19	100			
91	CP	195		CROIGNES PONANT	B054			1 050A		BT	02	CHVER	1 02 10	0,4	C TA			0,08	20			
															GC TA			0,08	20			
															TS TA			0,4	100			
71	CP	197		CROIGNES PONANT	B054			1 050A		BT	02	CHVER	29 09 40	11,61	C TA			2,32	20			
															GC TA			2,32	20			
															TS TA			11,61	100			
71	CP	204		VALLON ROUGE	B181	0056	1	050A		A	T		61 48		C TA			4,71	20			
													39 78	23,55	GC TA			4,71	20			
															TS TA			23,55	100			
													21 70	0	C TA							
80	CP	205		VALLON ROUGE	B181	0057	1	050A		Z	S	BT	5 43	0,02	C TA			0	20			
															GC TA			0	20			
															TS TA			0,02	100			
71	CP	233		VALLON ROUGE	B181	0005	1	050A		BT	02	CHVER	35 65	0,14	C TA			0,03	20			
															GC TA			0,03	20			
															TS TA			0,14	100			
02	CP	247		VALLON ROUGE	B181	0013	1	050A		BT	02	CHVER	16 28	0,07	C TA			0,01	20			
															GC TA			0,01	20			
															TS TA			0,07	100			
71	CP	257	5257	VALLON ROUGE	B181	0027	1	050A		BT	02	CHVER	7 90 21	3,14	C TA			0,63	20			
															GC TA			0,63	20			
															TS TA			3,14	100			
71	CP	259	5259	VALLON ROUGE	B181	0039	1	050A		BT	02	CHVER	4 29 24	1,71	C TA			0,34	20			
															GC TA			0,34	20			
															TS TA			1,71	100			
71	CR	92		PETT CROIGNES	B115			1 050A		BT	02	CHVER	2 13 00	0,84	C TA			0,17	20			
															GC TA			0,17	20			
															TS TA			0,84	100			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 43

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																					
PBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																					
PROPRIÉTÉS NON BATIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RC EXO	FRACTION EXO	% EXO	TC	Feuille
71	CR	316		PETT CROIGNES	B115	0106		1 050A		BT	02	CHVER	9 80	0,05	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,05	100		
71	CR	317		PETT CROIGNES	B115	0106		1 050A		L	02	VAGUE	9 00	0,02	C TA			0,01	20		
71	CS	334		LES ARMIEUX	B002	0213		1 050A		BR	01	PIN	8 56	0,05	C TA			0,01	20		
															GC TA			0,01	20		
															TS TA			0,05	100		
08	CT	45		MOUSSE	B107			1 050A		T	04		32 45	2,13	C TA			0,43	20		
															GC TA			0,43	20		
															TS TA			2,13	100		
08	CT	162	5161	MOUSSE	B107	0048		1 050A		BT	02	CHVER	12 55 87	5	C TA			1	20		
															GC TA			1	20		
															TS TA			5	100		
12	CW	43		CAMP LONG	B032	0008		1 050A		L	01		12	0	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0	100		
12	CW	54		CAMP LONG	B032	0010		1 050A		L	01		3 57	0,02	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0,02	100		
12	CW	57		CAMP LONG	B032	0010		1 050A		BT	02	CHVER	3 25	0,02	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0,02	100		
12	CW	61		CAMP LONG	B032	0009		1 050A		L	01		10 40	0,09	C TA			0,02	20		
															GC TA			0,02	20		
															TS TA			0,09	100		
12	CW	62		CAMP LONG	B032	0009		1 050A		T	04		17 29	1,13	C TA			0,23	20		
															GC TA			0,23	20		
															TS TA			1,13	100		
12	CW	77		CAMP LONG	B032	0009		1 050A		T	04		30	0,02	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0,02	100		
19	CW	81	5081	CAMP LONG	B032			1 050A		L	01		1 44	0,02	C TA			0	20		
															GC TA			0	20		
															TS TA			0,02	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 44

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	40005
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																				
PBFF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																				
PROPRIÉTÉS NON BATIES																				
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION										LIVRE FONCIER			
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
71	CX	3		VALMOUSSE	B182			1050A			BT	02	CHVER	5 00 60	1,99	C TA		0,4	20	
																GC TA		0,4	20	
																TS TA		1,99	100	
71	CX	9		VALMOUSSE	B182			1050A			BT	02	CHVER	4 50 00	1,81	C TA		0,36	20	
																GC TA		0,36	20	
																TS TA		1,81	100	
71	CX	17		VALMOUSSE	B182			1050A			BT	02	CHVER	8 92 80	3,57	C TA		0,71	20	
																GC TA		0,71	20	
																TS TA		3,57	100	
71	CX	27		VALMOUSSE	B182			1050A			BT	02	CHVER	14 30	0,05	C TA		0,01	20	
																GC TA		0,01	20	
																TS TA		0,05	100	
71	CX	28		VALMOUSSE	B182			1050A			BT	02	CHVER	89 30	0,35	C TA		0,07	20	
																GC TA		0,07	20	
																TS TA		0,35	100	
71	CX	29		VALMOUSSE	B182			1050A			BT	02	CHVER	2 34 00	0,94	C TA		0,19	20	
																GC TA		0,19	20	
																TS TA		0,94	100	
19	CX	168	5168	VALMOUSSE	B182			1050A		L	01		97	0	C TA			0	20	
																GC TA		0	20	
																TS TA		0	100	
71	CY	8		SUFFERCHOIX	B163			1050A			BT	02	CHVER	8 00	0,02	C TA		0	20	
																GC TA		0	20	
																TS TA		0,02	100	
71	CY	9		SUFFERCHOIX	B163			1050A			BT	02	CHVER	2 07 08	0,82	C TA		0,16	20	
																GC TA		0,16	20	
																TS TA		0,82	100	
14	CY	10		SUFFERCHOIX	B163			1050A			BT	02	CHVER	34 20	0,14	C TA		0,03	20	
																GC TA		0,03	20	
																TS TA		0,14	100	
14	CY	11		SUFFERCHOIX	B163			1050A			BT	02	CHVER	5 80	0,02	C TA		0	20	
																GC TA		0	20	
																TS TA		0,02	100	
14	CY	12		SUFFERCHOIX	B163			1050A			BT	02	CHVER	8 00	0,02	C TA		0	20	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 45

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire			PBBF6L			COM COMMUNE DE LAMBESC																
HOTEL DE VILLE			6 BD DE LA REPUBLIQUE			13410 LAMBESC																
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLI	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
14	CY	13		SUFFERCHOIX	B163			1 050A		BT	02	CHVER	8 00	0,02		GC	TA		0	20		
																TS	TA		0,02	100		
																C	TA		0	20		
																GC	TA		0	20		
																TS	TA		0,02	100		
71	CY	14		SUFFERCHOIX	B163			1 050A		BT	02	CHVER	1 10	0		C	TA		0	20		
																GC	TA		0	20		
																TS	TA		0,02	100		
																C	TA		0	20		
																GC	TA		0	20		
																TS	TA		0,02	100		
14	CY	15		SUFFERCHOIX	B163			1 050A		BT	02	CHVER	3 40	0,02		C	TA		0	20		
																GC	TA		0	20		
																TS	TA		0,02	100		
14	CY	16		SUFFERCHOIX	B163			1 050A		BT	02	CHVER	5 30	0,02		C	TA		0	20		
																GC	TA		0	20		
																TS	TA		0,02	100		
14	CY	17		SUFFERCHOIX	B163			1 050A		VI	02		41 80	35,87		C	TA		7,17	20		
																GC	TA		7,17	20		
																TS	TA		35,87	100		
71	CY	18		SUFFERCHOIX	B163			1 050A		BT	02	CHVER	2 10	0		C	TA		0	20		
																GC	TA		0	20		
																TS	TA		0	20		
71	CY	19		SUFFERCHOIX	B163			1 050A		BT	02	CHVER	1 80	0		C	TA		0	20		
																GC	TA		0	20		
																TS	TA		0	100		
71	CY	20		SUFFERCHOIX	B163			1 050A		BT	02	CHVER	4 21 80	1,69		C	TA		0,34	20		
																GC	TA		0,34	20		
																TS	TA		1,69	100		
06	CY	26		SUFFERCHOIX	B163			1 050A		S			16	0		C	TA		0,02	20		
15	CY	51		SUFFERCHOIX	B163	0009		1 050A		BT	02	CHVER	31 92	0,12		C	TA		0,02	20		
																GC	TA		0,02	20		
																TS	TA		0,12	100		
12	CY	53		SUFFERCHOIX	B163	0003		1 050A		L	01		3 81	0,05		C	TA		0,01	20		
																GC	TA		0,01	20		
																TS	TA		0,05	100		
12	CY	55		SUFFERCHOIX	B163	0003		1 050A		L	01		1 49	0,02		C	TA		0	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 46

ANNEE DE MAJ		DEP DIR		COM		TRES		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL				
2022		13 2		050 LAMBESC		118												+00005				
Propriétaire																						
HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC COM COMMUNE DE LAMBESC																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION										LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
12	CY	56		SUFFERCHOIX	B163	0003		1 050A			L	01	4 17	0,05		GC	TA		0	20		
																TS	TA		0,02	100		
																C	TA		0,01	20		
																GC	TA		0,01	20		
71	CY	69		SUFFERCHOIX	B163	0036		1 050A			BT	02	31 33 42	12,5		TS	TA		0,05	100		
																C	TA		2,5	20		
																GC	TA		2,5	20		
																TS	TA		12,5	100		
12	CY	78		SUFFERCHOIX	B163	0039		1 050A			L	01	8 83	0,09		C	TA		0,02	20		
																GC	TA		0,02	20		
																TS	TA		0,09	100		
12	CY	82		SUFFERCHOIX	B163	0040		1 050A			L	01	18 91	0,19		C	TA		0,04	20		
																GC	TA		0,04	20		
																TS	TA		0,19	100		
12	CY	87		SUFFERCHOIX	B163	0041		1 050A			L	01	1 55	0,02		C	TA		0	20		
																GC	TA		0	20		
																TS	TA		0,02	100		
12	CY	89		SUFFERCHOIX	B163	0043		1 050A			L	01	1 34	0,02		C	TA		0	20		
																GC	TA		0	20		
																TS	TA		0,02	100		
12	CY	94		SUFFERCHOIX	B163	0007		1 050A			L	01	37	0		C	TA		0	20		
																GC	TA		0	20		
																TS	TA		0	100		
12	CY	106		SUFFERCHOIX	B163	0003		1 050A			L	02	3 22	0		C	TA		0	20		
																GC	TA		0	20		
																TS	TA		0	100		
12	CY	113		SUFFERCHOIX	B163	0005		1 050A			L	01	1 70	0,02		C	TA		0	20		
																GC	TA		0	20		
																TS	TA		0,02	100		
12	CY	117		SUFFERCHOIX	B163	0007		1 050A			L	01	3 05	0,02		C	TA		0	20		
																GC	TA		0	20		
																TS	TA		0,02	100		
12	CY	121		SUFFERCHOIX	B163	0037		1 050A			L	01	27 55	0,28		C	TA		0,06	20		
																GC	TA		0,06	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 47

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40005							
Propriétaire HOTEL DE VILLE 6 BD DE LA REPUBLIQUE 13410 LAMBESC																					
PBBF6L COM COMMUNE DE LAMBESC																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
12	CY	125		SUFFERCHOIX	B163	0040		1 050A			L	01	2 58	0,02	TS	TA			0,28	100	
															C	TA			0	20	
															GC	TA			0	20	
															TS	TA			0,02	100	
12	CY	132		SUFFERCHOIX	B163	0003		1 050A			L	01	8	0	C	TA			0	20	
															GC	TA			0	20	
															TS	TA			0	20	
12	CY	134		SUFFERCHOIX	B163	0037		1 050A			L	01	9 82	0,09	C	TA			0,02	20	
															GC	TA			0,02	20	
															TS	TA			0,09	100	
12	CY	157		SUFFERCHOIX	B163	0003		1 050A			L	01	51	0	C	TA			0	20	
															GC	TA			0	20	
															TS	TA			0	100	
12	CY	165		SUFFERCHOIX	B163	0039		1 050A			L	01	3 23	0,02	C	TA			0	20	
															GC	TA			0	20	
															TS	TA			0,02	100	
12	CY	168		SUFFERCHOIX	B163	0039		1 050A			L	01	17	0	C	TA			0	20	
															GC	TA			0	20	
															TS	TA			0	100	
					R EXO			197 EUR			R EXO			987 EUR							
HA A CA		REV IMPOSABLE		1215 EUR	COM		TAXE AD			R EXO			228 EUR			MAJ TC		0 EUR			
CONT	985 32 79				R IMP		1018 EUR			R IMP											

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 48

Pièce 1.7.2 : Relevé de propriété Commune de la MFR GARACHON

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Page 1 of 2

ANNEE DE MAJ	2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	+00072									
Propriétaire		DOMAINE		GARACHON		13410 LAMBESC		PBFFW3		AUPM ASS MAISON FAMILIALE DU CANTON DE LAMBESC																		
PROPRIÉTÉS BÂTIES																												
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																				
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM		
80	BC	51		5567	GARACHON	B070	A	01	00	01002	0042252 V	050A	C	H	AP	6	958										958	
80	BC	51		6547	GARACHON	B070	B	01	00	01001	0126684 L		C	S	CB	ENSI	9158										9002	
80	BC	51		6547	GARACHON	B070	B	01	00	01002	0979774 Z		C	S	CB	BURI	1707										1662	
REV IMPOSABLE COM																11823 EUR	COM		R EXO		0 EUR		DEP		R IMP		0 EUR	

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					EVALUATION															LIVRE FONCIER					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille				
80	BC	50		GARACHON	B070			1 050A		J	01	POTAG	20 77	30,08		C	TA		6,02	20					
																GC	TA		6,02	20					
																TS	TA		30,08	100					
80	BC	51		GARACHON	B070			1 050A		S			37 25	0											
80	BC	52		GARACHON	B070			1 050A		T	02		21 57	12,79		C	TA		2,56	20					
																GC	TA		2,56	20					
																TS	TA		12,79	100					
80	BC	62		GARACHON	B070			1 050A		S			96 16	0											
80	BC	64		GARACHON	B070			1 050A		L	01		21 20	0,21		C	TA		0,04	20					
																GC	TA		0,04	20					
																TS	TA		0,21	100					
91	BC	65		GARACHON	B070			1 050A		BR	01	PIN	1 60 20	0,99		C	TA		0,2	20					
																GC	TA		0,2	20					
																TS	TA		0,99	100					
85	BC	161		GARACHON	B070	0063		1 050A		L	01		37 00	0,38		C	TA		0,08	20					
																GC	TA		0,08	20					
																TS	TA		0,38	100					
80	BC	163		GARACHON	B070			1 050A		L	01		56 80	0,56		C	TA		0,11	20					
																GC	TA		0,11	20					

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	13 2	COM	050 LAMBESC	TRES	118	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL	40072																				
Propriétaire DOMAINE GARACHON 13410 LAMBESC PBFFW3 AUPM ASS MAISON FAMILIALE DU CANTON DE LAMBESC																																		
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER																				
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille													
80	BC	170		GARACHON	B070	0162		1 050 A			L	01	2 70	0,02	TS	TA			0,56	100														
															C	TA			0	20														
															GC	TA			0	20														
85	BC	203		GARACHON	B070	0063		1 050 A			L	01	15 58	0,16	TS	TA			0,02	100														
															C	TA			0,03	20														
															GC	TA			0,03	20														
															TS	TA			0,16	100														
85	BC	204		GARACHON	B070	0063		1 050 A			L	01	6 34 99	6,26	C	TA			1,25	20														
															GC	TA			1,25	20														
															TS	TA			6,26	100														
85	BC	205		GARACHON	B070	0063		1 050 A			L	01	43	0	C	TA			0	20														
															GC	TA			0	20														
															TS	TA			0	100														
85	BC	207		GARACHON	B070	0048		1 050 A			T	04	1 51 79	9,97	C	TA			1,99	20														
															GC	TA			1,99	20														
															TS	TA			9,97	100														
85	BC	208		GARACHON	B070	0048		1 050 A			T	04	1 93	0,12	C	TA			0,02	20														
															GC	TA			0,02	20														
															TS	TA			0,12	100														
80	BC	210		GARACHON	B070	0049		1 050 A			L	01	22 53	0,21	C	TA			0,04	20														
															GC	TA			0,04	20														
															TS	TA			0,21	100														
R EXO					13 EUR					R EXO					62 EUR																			
HA A CA					REV IMPOSABLE					62 EUR					COM																			
CONT					12 80 90					R IMP					49 EUR					TAXE AD														
															R IMP					0 EUR					MAJ TC					0 EUR				

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2